

4 - CONDITIONS DE SANTE ET DE SECURITE

L'investigation du lien santé – travail est au cœur des orientations prises par la politique de santé au travail impulsée par l'équipe de médecine de prévention composée de médecins et d'infirmiers.

L'année 2016 a été marquée par une phase de transition profonde pour le service suite au départ en retraite de 3 des 5 médecins et de 2 des 5 infirmières.

Un nouveau médecin coordonnateur a pris ses fonctions en juin, et un nouveau médecin de prévention a rejoint l'équipe au mois de septembre. Un dernier recrutement doit être réalisé. La présence infirmière est pour partie assurée grâce au recours à l'intérim.

La présence régulière d'un psychologue du travail renforce la pluridisciplinarité de l'équipe de médecine de prévention qui a été prise en compte conformément aux préconisations du décret n° 2011-774 du 28 juin 2011 portant modification du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale de la fonction publique.

Chiffres clés

710 accidents de travail recensés en 2015

61 % des accidents de travail sont des accidents de service (*50% en 2014*)

18 maladies professionnelles ont été recensées en 2015 (*10 en 2014*)

15 suites d'accident ont occasionné des IPP

Le CHSCT ministériel s'est réuni **5** fois

Le CHSCT d'administration centrale s'est réuni **6** fois

4. A. LA MEDECINE DE PREVENTION

Au-delà des missions qu'il convient de rappeler, la médecine de prévention se structure et s'organise au sein du ministère sur des axes et des moyens qui ont été posés dans le cadre du comité d'hygiène et de sécurité ministériel (CHSM) du 26 novembre 2010.

➤ Missions

La médecine de prévention est régie par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011 portant modification du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique.

Les textes réglementaires assoient le rôle de conseil du médecin de prévention tant à l'égard de l'administration que de l'agent et de ses représentants. Son rôle est également préventif, il a en effet pour mission de prévenir toute altération de la santé des agents du fait de leur travail.

Il doit consacrer à sa mission sur le lieu de travail des agents au moins un tiers du temps consacré aux consultations. Dans le cadre de ce « tiers temps », il établit une fiche des risques professionnels sur un site. Il est dans le même cadre consulté sur les projets de travaux et d'aménagement des locaux ainsi que sur l'acquisition de nouveaux outils impactant les conditions de travail. Il siège de droit en comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail et est également associé aux actions de formation relatives à l'hygiène et à la sécurité.

Au titre de ses missions vis-à-vis des agents, le médecin de prévention n'intervient qu'après l'embauche. Il reçoit régulièrement l'agent en consultation. En fonction de la situation de l'agent ou des risques auxquels il peut être exposé cette visite intervient à rythme annuel ou quinquennal. Cette consultation est établie dans l'intérêt de l'agent. Elle est obligatoire. Sur certains postes, elle est même essentielle pour valider l'aptitude de l'agent à exercer ses fonctions.

La connaissance du site, des conditions de travail et de la santé de l'agent peut amener le médecin à l'issue d'une consultation, à préconiser l'aménagement d'un poste de travail. Cette préconisation peut également intervenir dès la première consultation d'un agent en situation de handicap nouvellement embauché. Depuis le décret du 28 juin 2011, un refus de l'administration d'aménager le poste d'un agent suite à une préconisation médicale doit être présenté au comité d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail compétent.

Il convient de rappeler que le médecin de prévention comme un médecin traitant est astreint au secret médical.

➤ Organisation

Le service des ressources humaines assure la couverture de médecine de prévention des agents en s'appuyant sur les trois dispositifs suivants :

- **le service de médecine de prévention de l'administration centrale:**

Implanté aux "Bons Enfants", le pôle de médecine de prévention de cinq postes de médecins et cinq postes d'infirmières couvre l'ensemble des agents en poste en administration centrale ou en service à compétence nationale sur Paris et en Île-de-France, ainsi que certains établissements par conventionnement – en particulier certains musées.

- **le conventionnement avec les ministères financiers:**

La convention avec les services de médecine de prévention du MINEFI a pris fin en janvier 2016 sous sa forme qui permettait depuis 2003 un suivi de certains effectifs. Seules les visites dites urgentes ont été assurées en 2016.

- **le conventionnement ponctuel et en dernier ressort avec des services de médecine inter - entreprises :**

Il arrive qu'en région la couverture assurée par les médecins du ministère des finances effect ne pas être remplacé immédiatement. Aussi le lien étroit avec les responsables de la structure concernée, a-t-il pris en charge et conclu à ce jour huit conventions avec des services de médecine inter - entreprises pour compenser des carences durables sur quelques départements et garantir la continuité d'un suivi de médecine de prévention. Ce périmètre de couverture (administration centrale, DRAC, STAP, SCN) relève directement du secrétariat général.

Il est d'usage qu'un rapport d'activité consolidé au périmètre du CHSCT ministériel soit établi annuellement. L'exercice n'a pas pu être mené pour l'année 2015, essentiellement du fait de :

- l'absence de médecin coordonnateur entre novembre 2015 et juin 2016
- la disponibilité partielle des données du fait de départ de médecins au cours de l'année 2015
- la convention de suivi avec les services de médecine de prévention du MINEFI limitée aux urgences

4. B LA MEDECINE STATUTAIRE

En dehors de l'analyse de l'aptitude au moment de l'embauche, l'examen de situations particulières liées à la santé des agents publics peut induire au terme du décret n° 86-442 du 14 mars 1986 des conséquences statutaires pour les agents concernés. La médecine statutaire, exercée par des médecins agréés par les agences régionales de santé, joue un rôle déterminant pour chaque situation examinée. Le comité médical et la commission de réforme sont les deux instances qui sont sollicitées dans ces situations.

Une dégradation de la santé d'un agent dépourvue de tout lien avec le travail sera examinée en comité médical avant détermination de la position statutaire la plus adaptée. Quand le lien entre pathologie/lésion et activité professionnelle est interrogé, un examen de situation en commission de réforme éclaire la décision statutaire prise par le bureau gestionnaire de carrière de l'agent concerné.

A l'issue d'un examen en comité médical le fonctionnaire peut être placé en :

1) **congé de longue maladie (CLM)**, après avis du comité médical, lorsque la maladie présente un caractère invalidant et de gravité confirmée et nécessite un traitement et des soins prolongés. Le bénéfice du CLM est ouvert pour maladie professionnelle ou non professionnelle.

2) **congé de longue durée (CLD)**, après avis du comité médical, lorsque le fonctionnaire (stagiaire ou titulaire) est atteint de certaines pathologies, d'origine professionnelle ou non professionnelle (tuberculose, maladie mentale, affection cancéreuse, poliomyélite ou déficit immunitaire grave et acquis).

3) **reclassement professionnel pour inaptitude physique**

L'agent de la fonction publique dont l'état de santé est altéré peut bénéficier d'un aménagement de son poste de travail conforme à son état physique. Lorsque cet aménagement est impossible ou insuffisant, il peut bénéficier d'un reclassement professionnel pour inaptitude physique. Le reclassement s'effectue sur un autre emploi du même grade, sur un emploi relevant d'un autre grade du même corps ou cadre d'emplois ou sur un emploi relevant d'un autre corps ou cadre d'emplois.

L'agent non titulaire qui voit sa situation examinée en comité médical peut être placé en :

1) **congé de grave maladie** quand il est constaté que sa maladie le met dans l'impossibilité d'exercer son activité et qu'un traitement et des soins prolongés sont nécessaires et que cette maladie présente un caractère invalidant et de gravité confirmée.

2) **invalidité des agents non titulaires**

L'agent non titulaire dont l'invalidité résulte d'une maladie ou d'un accident non professionnels et réduit sa capacité de travail, peut bénéficier d'une pension d'invalidité.

Accidents du travail

Est considéré comme accident du travail, quelle qu'en soit la cause, l'accident qui survient à

un salarié du fait ou à l'occasion de son travail. Est également considéré comme accident du travail, l'accident de trajet qui survient à un salarié pendant le trajet entre sa résidence et son lieu de travail, ou son lieu de travail et le lieu où il prend habituellement ses repas.

La maladie professionnelle

Est reconnue comme maladie professionnelle :

- l'une des maladies figurant aux tableaux des maladies professionnelles et contractée dans les conditions précisées à ces tableaux (délai entre la fin de l'exposition au risque et la 1^{ère} constatation médicale de la maladie, durée minimale pendant laquelle le salarié a été exposé au risque, accomplissement de travaux susceptibles de provoquer la maladie),
- ou l'une des maladies figurant aux tableaux des maladies professionnelles qui n'a pas été contractée dans les conditions précisées à ces tableaux mais pour laquelle il est établi qu'elle est directement causée par le travail habituel de la victime,
- ou une maladie ne figurant pas aux tableaux des maladies professionnelles mais pour laquelle il est établi qu'elle est essentiellement et directement causée par le travail et qui a entraîné une incapacité permanente du salarié d'au moins 25 % ou son décès.

Dans les deux derniers cas, la Sécurité sociale reconnaît l'origine professionnelle de la maladie après avis motivé d'un comité régional de reconnaissance des maladies professionnelles. L'avis favorable ou défavorable du comité à la reconnaissance du caractère professionnel de la maladie s'impose à la caisse primaire d'assurance maladie (CPAM).

4. B. 1. LES COMITES MEDICAUX

➤ Relevés des conclusions du comité médical ministériel Paris – IDF (hors 77) en 2015

Admission des candidats aux emplois publics : constatations d'ordre médical	-
Apte au poste	1
Congés maladies (prolongations et réintégrations après 12 mois de congés consécutifs)	-
Congés longue maladie, congés grave maladie, congés longue durée (octroi, prolongation, réintégration)	691
Temps partiel thérapeutique (octroi-prolongation-...)	153
Aménagement des conditions de travail après un congé ou une disponibilité	5
Disponibilité d'office pour raisons de santé	19
Congés sans traitement	2
Retraite demandée	6
Mutation	3
Mise à la retraite pour invalidité après CLM CLD	26
Inaptitude définitive	-
Décès	13
Licenciement	6

Reclassement dans un autre emploi	2
Cure, situation à régler sur le plan administratif, autres...	3
Reconnaissance AT – MP (en lien avec la commission de réforme ministérielle)	-
Coordination stagiaire (en lien avec la commission de réforme ministérielle)	4
Tierce personne (en lien avec la commission de réforme ministérielle)	-
TOTAL	934

4. B. 2. LES COMMISSIONS DE REFORME

Placée auprès de l'administration centrale, la commission de réforme ministérielle examine la situation des agents titulaires en poste en Île-de-France sauf ceux de Seine-et-Marne.

C'est la résidence administrative de l'agent qui est prise en compte pour déterminer la commission de réforme compétente. Ainsi pour les agents en poste en régions, la compétence départementale des commissions implique par exemple que les situations d'agents en poste dans des STAP soient examinées par des commissions différentes au sein de chaque région.

Les commissions de réforme rendent des avis notamment sur l'imputabilité au service des accidents dont peuvent être victimes les agents titulaires dans l'exercice de leur mission sur le lieu de travail, à l'occasion d'une mission ou sur leur trajet domicile - travail. Elles se prononcent également sur la reconnaissance des maladies professionnelles voire sur la détermination d'une éventuelle invalidité temporaire.

En 2015 la commission de réforme ministérielle a examiné 256 dossiers dont 226 dossiers au titre des accidents du travail et des maladies professionnelles directement instruits par le service des ressources humaines (bureau de l'action sociale). Certains de ces dossiers ont ainsi pu faire l'objet de plusieurs examens avant guérison ou consolidation.

Dossiers examinés par la commission de réforme ministérielle Paris – IDF (hors 77) en 2015

Accidents de service ou trajet avec arrêt de travail supérieur à 15 jours	87
Imputabilité au service de la maladie professionnelle	5
Reconnaissance et détermination du taux d'invalidité temporaire ouvrant droit au bénéfice de l'allocation temporaire d'invalidité	10
Infirmités résultant d'un accident de service ou d'une maladie professionnelle et la preuve de leur imputabilité au service	0
Octroi d'un mi-temps thérapeutique après accident du travail	5
Coordination	4
Mise à la retraite pour invalidité après CLM ou CLD	26
Tierce personne	-
Octroi du congé susceptible d'être accordé aux fonctionnaires réformés de guerre	-
TOTAL	137

4. B. LES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET LES MALADIES PROFESSIONNELLES

Données relatives aux accidents du travail et maladies professionnelles dans les services du Ministère de la Culture et de la Communication en 2015

La responsabilité de la politique de santé et sécurité au travail incombant à l'employeur, il convient de recenser les accidents du travail et maladies professionnelles de tous les agents (titulaires comme non titulaires).

À ce titre, le bilan national des accidents de service ou de mission, des accidents de trajet et des maladies professionnelles est réalisé sous forme d'enquête auprès des services centraux, des services déconcentrés et des établissements publics à caractère administratif sous tutelle du ministère. Il est présenté depuis la cinquième année consécutive sous le présent format et permet de disposer d'une image globale de l'accidentologie et des reconnaissances en maladie professionnelle sur l'ensemble du périmètre ministériel.

La finalité de ce recensement réside dans la définition, à chaque niveau du ministère, des axes de prévention les plus pertinents. Ainsi, l'analyse et le suivi des données doit permettre, en lien avec le CHSCT ministériel, d'adapter les orientations ministérielles en matière de santé et sécurité au travail mais également d'identifier les actions communes à mettre en place au niveau national.

Cette enquête se fonde sur des données déclaratives qui renseignent sur les caractéristiques de chaque accident recensé ou maladie professionnelle ou à caractère professionnel reconnu. Elle ne peut se substituer au bilan de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail (bilan SST) réalisé sous la responsabilité de chaque chef de service, conformément à l'article 61 du décret 82-453 modifié, et soumis pour avis au CHSCT concerné.

L'enquête a été lancée en juillet 2016. Elle porte sur les accidents de service ou de trajet ayant fait l'objet d'une déclaration et reconnus comme tels entre le 1er janvier et le 31 décembre 2015.

Certaines notions, axes d'analyse, méthodes de calcul et données recensés permettent désormais de capitaliser des résultats sur quatre ans. Ils n'en méritent pas moins d'être rappelés :

➤ Typologie des accidents

Les accidents de service sont distingués des accidents de trajet. Les maladies professionnelles ou à caractère professionnel sont recensées à part.

Les accidents de service sont les accidents dont sont victimes les agents titulaires ou non titulaires pendant le temps de travail et sur le lieu de travail. Les accidents de mission sont considérés comme des accidents de service dans la mesure où ils interviennent dans le cadre des obligations professionnelles de l'agent alors que ce dernier est en déplacement professionnel (y compris sur plusieurs jours).

Les accidents de trajet font l'objet d'un recensement spécifique, ils surviennent lors d'un parcours entre le lieu de travail et le domicile ou le lieu de restauration de l'agent aux heures habituelles.

Les maladies professionnelles sont à distinguer des deux cas précédents. Il s'agit de maladies contractées par les agents en lien avec leur activité professionnelle et donnant lieu à un avis de la commission de réforme. Elles sont recensées à compter de leur année de reconnaissance.

A noter : le caractère professionnel de la maladie est reconnu par référence aux tableaux des maladies professionnelles du code de la sécurité sociale. Toutefois, concernant les agents titulaires (fonctionnaires), une maladie « *contractée ou aggravée en service* » qui n'y apparaît pas peut tout de même être reconnue comme une maladie imputable au service.

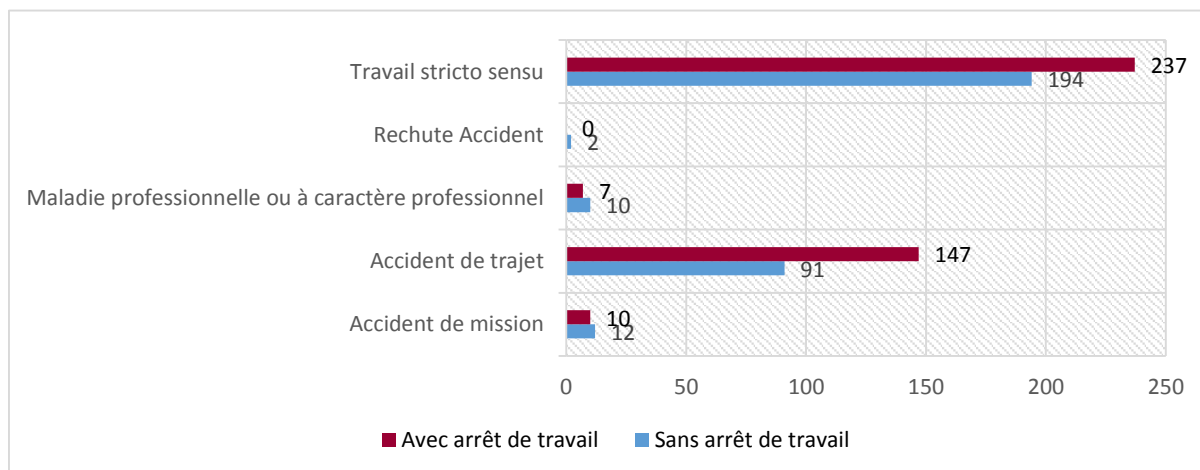
➤ Nature de l'activité

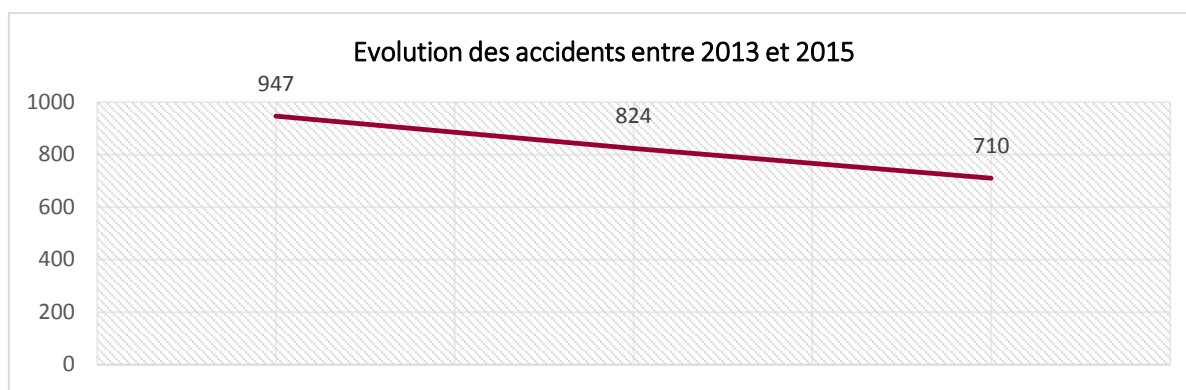
La répartition par type d'activité retenue est la suivante :

- les personnels exerçant une activité de bureau
- les personnels exerçant une activité d'enseignement
- les personnels exerçant une activité en atelier, laboratoire ou de terrain
- les personnels exerçant une activité d'accueil-surveillance
- les personnes exerçant une activité de magasinage
- autre : activités moins représentées en termes d'effectifs (jardiniers...)

Le nombre d'accidents et d'arrêts consécutifs

Type d'accident	Sans arrêt de travail	Avec arrêt de travail	Total	Nb jours d'arrêt
Accident de mission	12	10	22	663
Accident de trajet	91	147	238	5180
Maladie professionnelle ou à caractère professionnel	10	7	17	953
Rechute Accident	2	0	2	0
Travail stricto sensu	194	237	431	5620
Total général	309	401	710	12416





Au total, 710 accidents pour 12 416 jours d'arrêt de travail ont été recensés en 2015, contre 824 accidents pour 11 606 jours d'arrêt de travail en 2014. En proportion, on note une augmentation du nombre de jours d'arrêt de travail par rapport au nombre d'accidents.

La comparaison du périmètre couvert : 107 entités en 2014 contre 82 entités en 2015 conduit nécessairement à pondérer la comparaison des résultats.

A noter : les accidents dits « de service » comprennent les accidents stricto sensu et les accidents de mission. Les accidents de trajet font l'objet d'un décompte distinct.

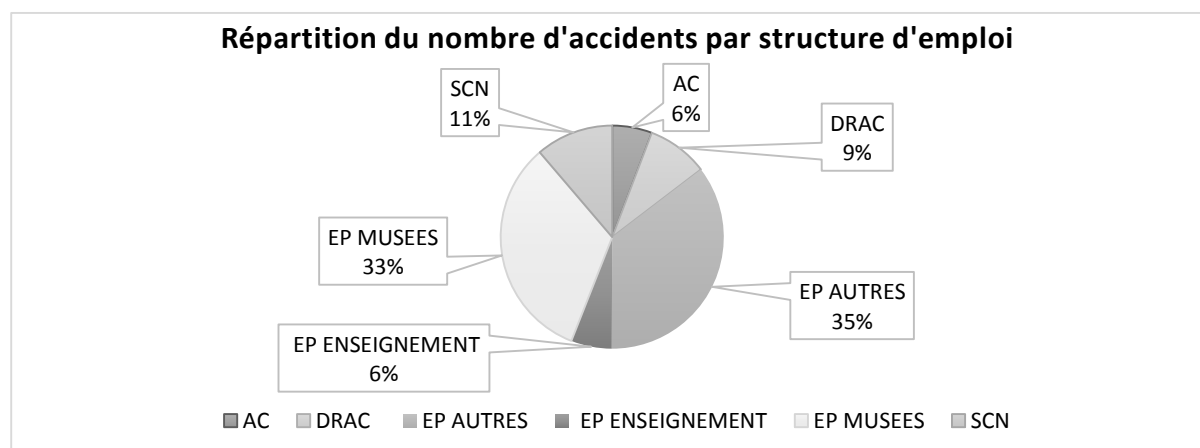
Par type d'accidents la répartition apparaît comme suit :

Type d'accident	Accident stricto sensu			Accident de mission			Accident de trajet		
	2013	2014	2015	2013	2014	2015	2013	2014	2015
Sans arrêt	262	150	194	12	52	12	138	121	91
Avec arrêt	312	259	237	15	59	10	208	183	147
Total général	574	409	431	27	111	22	346	304	238

Entre 2014 et 2015, on observe une augmentation du nombre d'accidents stricto sensu de 5,37 % et une diminution des accidents de mission de 22,7 % par rapport à 2013 après un pic en 2014 (année durant laquelle les accidents de mission ont été multipliés par 4).

Le nombre d'accidents de trajet est également en diminution de -12% par rapport à 2014 (-12,14 % entre 2013 et 2014). Il représente un tiers du nombre total des accidents survenus (proportion identique ces quatre dernières années).

Ils se répartissent et évoluent comme suit par structure d'emploi :



Fréquence des accidents

Type d'accident	Indice de fréquence			
	2012	2013	2014	2015
Travail «stricto sensu»	13.93	11.02	9.07	11.36
Accident de mission	0.51	0.53	2.07	0.47
Total accident de service	14.45	11.55	11.14	11.84
Accident de trajet	7.08	7.35	6.41	7.04
TOTAL	21.53	18.90	17.55	18.88

L'indice de fréquence des accidents de service (hors mission) est en augmentation. La diminution de l'indice de fréquence des accidents de mission est cohérente avec les données analysées ci-dessus.

Nombre d'accidents selon l'activité et la catégorie

Le tableau présenté ci-dessous décline les **accidents de service** selon la catégorie (A, B, C) et selon l'activité principale déclinée sur 6 types d'activités : bureau, accueil/surveillance, enseignement, atelier/ laboratoire/terrain, magasinage et autre.

Nature de l'activité	CONTRACTUEL				Total	TITULAIRE					Total	Total général
	A	B	C	NC		A	A+	B	C	NC		
accueil et surveillance	0	0	11	23	34	0	0	10	143	0	150	187
activité de bureau	14	23	2	29	68	50	2	53	63	2	170	238
atelier, terrain, laboratoire	12	58	25	13	108	17	1	35	49	0	102	210
Autre	5	0	1	11	17	2	0	7	26	1	36	53
enseignement	1	0	0	0	1	3	1	1	0	0	5	6
magasinage	0	0	3	2	5	0	0	1	9	1	11	16
Total général	32	81	43	78	234	72	4	107	290	4	477	710

L'accidentologie des agents titulaires de catégorie C est nettement plus importante, notamment pour ceux exerçant en accueil et surveillance.

Une forte accidentologie est à noter concernant les jardiniers. En effet, 19 jardiniers ont été victimes d'un accident de service en 2015.

Les accidents survenus dans le cadre d'activités de bureau et les activités en atelier/laboratoire/terrain restent très nombreux avec respectivement 238 et 210 accidents toutes catégories et statuts confondus.

Nature des accidents

Nature de l'accident	Nombre d'accidents			Progression 2014/2015
	2013	2014	2015	
Accident de circulation	66	71	91	27%
Agression	22	30	9	-70%
Chute d'objet	22	29	5	-83%
Chute de personne	437	392	305	-22%
Contact Exposition	16	17	25	47%
Explosion	-	1	1	0%
Heurt	92	60	62	3%
Inhalation	-	-	1	-
Manutention	110	118	92	-22%
Projection	8	8	9	13%
Autres	174	98	96	-2%
Total général	947	824	710	-14%

Nature de l'accident	Nombre de jours d'arrêt			Progression
	2013	2014	2015	
Accident de circulation	849	733	1609	120%
Agression	130	546	116	-79%
Chute d'objet	128	432	50	-88%
Chute de personne	7586	5475	5808	6%
Contact Exposition	48	232	45	-81%
Explosion	-	-	-	-
Heurt	1087	364	459	26%
Inhalation	-	-	1	-
Manutention	1661	2054	1483	-28%
Projection	0	32	20	-38%
Autres	1526	1738	2825	63%
Total général	13015	11606	12416	7%

Le nombre d'accidents de circulation a augmenté de 27 % en 2015 (générant une augmentation de 120 % du nombre de jours d'arrêt de travail).

Les accidents liés aux chutes de personnes, aux manutentions ainsi qu'à la circulation sont les plus élevés en nombre comme en nombre de jours d'arrêt de travail.

Le nombre moyen de jours d'arrêt de travail, tous accidents confondus, est de 17,48 en 2015 (contre 14,09 en 2014 et 13,74 en 2013).

Les accidents liés aux chutes de personnes ont généré en moyenne 19,04 jours d'arrêt de travail (contre 13,96 en 2014 et 17,35 en 2013).

Les accidents de la circulation ont généré en moyenne 17,87 jours d'arrêt de travail (contre 10,32 en 2014 et 12,83 en 2013).

Les accidents liés aux manutentions ont généré en moyenne 16,11 jours d'arrêt de travail (contre 17,92 en 2014 et 15,10 en 2013).

Maladies professionnelles

Contrairement à l'accident du travail et à l'accident de trajet, il n'existe pas de définition légale générale de la maladie professionnelle. On peut toutefois indiquer qu'elle est la conséquence de l'exposition plus ou moins prolongée à un risque lors de l'exercice d'une activité professionnelle.

Les maladies professionnelles figurent sur des tableaux spécifiques qui les recensent. Chacun de ces tableaux précise également les conditions à remplir pour une reconnaissance : délai de prise en charge, durée d'exposition au risque le cas échéant et liste de travaux effectués.

La démarche de reconnaissance implique l'examen par un médecin expert agréé dont les conclusions sont examinées en commission de réforme.

Type de maladie	N° maladie En référence au tableau Régime général des maladies professionnelles	Nombre de maladies reconnues	Nombre de jours d'arrêt
Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail	RG 57	11	488
Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes	RG 98	2	16
Lésions provoquées par des travaux effectués dans des milieux où la pression est supérieure à la pression atmosphérique	RG 29	1	NC
Maladie de Lyme	RG 19bis	1	0
Non précisé	NC	3	449

18 maladies professionnelles recensées ci-dessus ont été reconnues en 2015 (contre 10 en 2010, 16 en 2011 et 13 en 2012, 15 en 2013 et 10 en 2014).

Incapacités permanentes partielles suite à un accident ou à une maladie professionnelle

L'incapacité permanente partielle (IPP), est un pourcentage exprimant l'importance des séquelles qui subsistent définitivement et qui diminuent la capacité physique d'une personne qui a été victime d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle.

Ce taux d'invalidité est évalué après la date de consolidation sur le fondement d'une consultation auprès d'un expert agréé, puis examiné en commission de réforme. La date de consolidation correspond au moment à partir duquel l'état de la personne est considéré

comme permanent (lorsqu'elle ne reçoit plus de soins, ou que les seuls soins qu'elle reçoit ont pour but d'empêcher l'aggravation de son état).

Un taux supérieur à 10% ouvre droit au versement d'une rente.

15 suites d'accidents ont occasionné des incapacités permanentes partielles (IPP) en **2015**, dont **3** de **12 à 15%** d'IPP.

Sexe	Affectation	Catégorie du poste	Ancienneté Dans le poste	Type d'accident ou de maladie professionnelle	Nature de l'activité	Victime déjà accidentée du travail	Date de consolidation	Reprise du service	Taux d'IPP par lésion (en%)	Nbre jours arrêt imputables à l'accident 2015	Age de l'agent
F	Musée du Louvre	C	2 ans	Travail stricto sensu	accueil et surveillance	Non	08/02/2016	Oui	4,00%	71	57
F	Musée du Louvre	C	2 mois	Travail stricto sensu	accueil et surveillance	Oui	NC	Oui	1,00%	93	39
F	Musée du Louvre	C	6 ans	Travail stricto sensu	accueil et surveillance	Oui	15/02/2016	Oui	1,00%	80	43
F	Musée du Louvre	C	4 ans	Travail stricto sensu	accueil et surveillance	Non	NC	Oui	1,00%	4	57
M	Musée du Louvre	C	6 ans	Accident de trajet	accueil et surveillance	Oui	30/05/2015	Oui	1,00%	181	64
M	Musée du Louvre	C	6 ans	Travail stricto sensu	accueil et surveillance	Non	29/02/2016	Oui	1,00%	86	46
F	CMN	B	13 ans 1 mois	Travail stricto sensu	autre...	NC	22/06/2015	Oui	5%	92	46
M	CMN	C	5 mois	Travail stricto sensu	activité de bureau	Oui	NC	NC	12,00%	365	57
M	CHATEAU DE FONTAINEBLEAU	B	35 ans	Travail stricto sensu	atelier, terrain, laboratoire	oui	26/11/15	OUI	3,00%	51	65
F	INRAP	B	19	Accident de trajet	atelier, terrain, laboratoire	Non	NC	Oui	15,00%	214	54
M	MOBILIER NATIONAL	C	34	Accident De mission	atelier, terrain, laboratoire	oui	08/04/15	Oui	2,00%	238	56
M	MOBILIER NATIONAL	C	25	Accident De mission	atelier, terrain, laboratoire	oui	14/09/15	Oui	2,00%	0	55
M	MOBILIER NATIONAL	C	25	Travail stricto sensu	Autre	Non	30/03/15	Oui	14,00%	0	55
F	SG	C	NC	Accident De trajet	activité de bureau	NC	02/10/2015	oui	3,00%	138	57
F	BNF	B	NC	Accident De trajet	activité de bureau	Non	11/12/2015	oui	2,00%	33	45

Le nombre de suicides ou de tentatives de suicide en 2015 se répartit comme suit :

Suicides survenus sur le lieu de travail et/ou durant le temps de travail	1 agent de la BNF 1 agent de la Maison Bonaparte
Tentatives de suicide survenues sur le lieu de travail et/ou durant le temps de travail	1 agent de l'ENSA Val de Seine 1 agent de l'INRAP
Suicides survenus hors lieu et temps de travail	1 agent du Musée d'Orsay et de l'Orangerie 1 agent de l'INRAP
Tentative de suicide survenue hors lieu et temps de travail	1 agent de l'ENSA Marseille
Demande de reconnaissance en accident de travail	Aucune

4. C. LES COMITES D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

En matière de comités d'hygiène, sécurité et conditions de travail (CHSCT), le ministère de la culture et de la communication comprend :

- le CHSCT ministériel
- le CHSCT Administration Centrale
- les CHSCT spéciaux de « filière » :
 - CHSCT Musées (Magnin ; services des bibliothèques ; musées du XXème siècle ; Malmaison ; musée de la Préhistoire ; Ecouen ; Port Royal des Champs ; Clémenceau de Lattre ; Cluny)
 - CHSCT Archives (Archives nationales d'Outre-mer et Archives nationales du monde du travail)
 - CHSCT Patrimoine et architecture (LRMH ; DRASSM ; MAPA ; Plans et reliefs)
- les CHSCT spéciaux de services à compétence nationale (SCN)
 - CHSCT Mobilier National
 - CHSCT Château et Domaine de Compiègne et de Blérancourt
 - CHSCT C2RMF
 - CHSCT Château et Domaine de Pau
 - CHSCT Château et Domaine de Saint Germain en Laye
 - CHSCT des Archives Nationales
- les CHSCT de D(R)AC
- les CHSCT d'établissement public administratif
- les CHSCT spéciaux des interrégions de l'INRAP
- les CHSCT spéciaux des directions du Centre des Monuments Nationaux (CMN)

Les groupes de travail émanant du CHSCT Ministériel ont été réunis à 14 reprises.

Éléments issus du bilan 2015 transmis à la DGAFP

➤ Nombre de CHSCT comptant x membres titulaires

Nombre de CHSCT comptant x membres titulaires								Nombre total de membres titulaires	Nombre total de membres suppléants	Nombre total de membres
	3	4	5	6	7	8	9			
CHSCT ministériels					1			7	7	14
CHSCT d'Administration centrale					1			7	7	14
CHSCT de réseau										
CHSCT spéciaux	6	1		1	1	1	1	41	40	81
CHSCT de proximité	2	5	5	1				57	47	104
CHSCT d'établissement public	2	9	8	8	1	3	8	231	178	409
CHSCT pour lesquels l'information n'est pas disponible										9 CHSCT NC
Ensemble								343	279	622

➤ Participants aux réunions des CHSCT

Nombre total de réunions des CHSCT de 2015 ...			Nombre total de réunions des CHSCT de 2015
	avec la présence d'un professionnel de ce type	sans la présence d'un professionnel de ce type	
ISST	82	68	150
AP ou CP	141	9	150
Médecin de prévention	100	50	150

Les acteurs de la prévention

Les **inspecteurs santé et sécurité au travail** reçoivent une formation spécifique et une lettre de mission à leur entrée en fonction. Leur libre accès aux locaux des services de leur ressort et à la documentation qui les concerne est garanti.

Le décret ouvre la possibilité d'instaurer deux niveaux d'agents de prévention. Les **assistants de prévention** peuvent ainsi voir leur action coordonnée par un **conseiller de prévention** dans la mesure où l'importance des risques ou des effectifs le justifie. Ils reçoivent également à leur nomination, comme c'était déjà le cas au sein du ministère, une lettre de mission. Le ministère a fait le choix d'une mise en place de ce double niveau à chaque fois que les conditions et les ressources étaient disponibles.

5 - AUTRES CONDITIONS DE VIE AU TRAVAIL - L'ACTION SOCIALE

Les orientations des politiques d'action sociale découlent des débats du comité national d'action sociale et des échanges au sein des différents groupes de travail.

Les précédentes années ont vu la création ou la refonte de certaines prestations ministérielles telles que l'aide sociale exceptionnelle au départ à la retraite, l'aide à la garde d'enfants de 6 à 12 ans, l'aide à la garde d'enfants en situation de handicap, l'extension de l'aide à la scolarité aux collégiens.

La prise en compte des évolutions sociales et sociétales permet, pour plusieurs dispositifs une meilleure prise en compte des familles recomposées et des situations de garde alternée ou partagée.

Chiffres clés

19% des dépenses d'action sociale concernent le logement

26% des dépenses d'action concernent les associations de personnel

17% des dépenses d'action sociale concernent la restauration collective

Sur les **1273** prestations versées, **32%** concernent l'aide aux frais de scolarité

La mobilisation quotidienne de l'ensemble de l'équipe du bureau de l'action sociale et de la prévention sur l'année 2015 est une réalité que ne reflète pas la seule analyse des données budgétaires et comptables.

Qu'elle soit orientée vers l'action sociale collective ou individuelle, la mise en œuvre, au quotidien, des orientations des politiques sociales correspond avant tout à une activité de service de chacun des membres du bureau. Ce service rendu aux correspond à une éthique intégrant l'écoute et le renseignement des interlocuteurs, le respect des agents en demande, la relation de confiance notamment fondée sur la confidentialité des situations individuelles présentées, la qualité de l'analyse des situations et la réponse systématique aux demandes dans les meilleurs délais.

Le périmètre d'activité du bureau s'étend pour de nombreux champs d'action au-delà du périmètre classique des frontières du ministère. Depuis 2010, il verse bien sûr les prestations sociales de tous les agents rémunérés par le ministère, quelle que soit leur affectation. Il s'est en la matière conformé, dans ce mouvement de recentralisation, à la démarche adoptée pour la paie par le bureau de la rémunération, puis par les bureaux de gestion. Il convient de souligner qu'il assure un service qui bénéficie également aux agents contractuels des établissements.

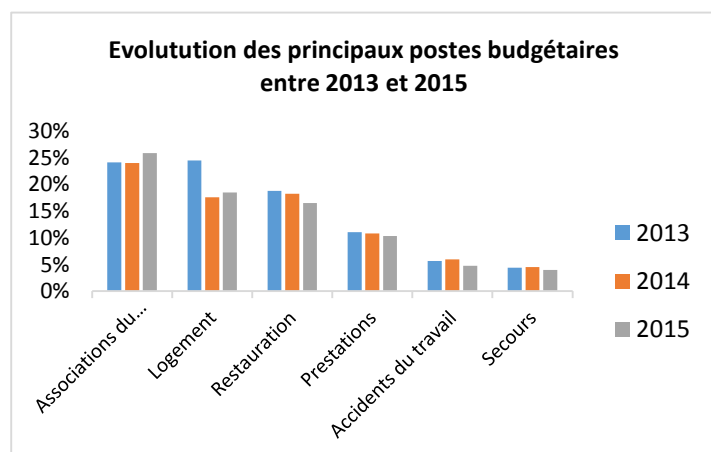
5. A. BILAN FINANCIER DE L'ACTION SOCIALE ADMINISTRATION CENTRALE ET SERVICES DECONCENTRES **T2** **T3**

SYNTHESE DE LA CONSOMMATION DES CREDITS MOBILISES EN CREDITS DE PAIEMENT PAR LE BUREAU DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA PREVENTION SUR LE TRIENNAL 2013-2015			
224-02 (titre 3)	2013	2014	2015
Crédits ouverts (CHORUS)	4 817 522	4 878 080	5 096 209
Crédits consommés hors FIPHFP	4 759 280	4 679 939	5 157 570
action sociale	4 148 462	3 967 049	4 404 110
crédits déconcentrés	610 818	712 890	753 460
TOTAL CONSOMME	4 759 280	4 679 939	5 157 570
Taux de consommation	98,79%	95,94%	101,20%
224-01 (titre 2)	2013	2014	2015
Crédits consommés	1 116 817	1 208 667	1 114 012
FIPHFP	2013	2014	2015
Crédits consommés - FIPHFP	951 478	758 466	835 460

Au vu du tableau ci-dessus on constate que la consommation globale des crédits de paiement (CP) est pour l'année 2015 de 6 271 582 € contre 5 888 606 € en 2014. L'évolution de la consommation globale de CP d'une année sur l'autre est de + 6,11 %.

Le tableau fait apparaître la proportion des divers postes de dépense sur l'année 2015 et leur évolution sur les quatre dernières années :

Postes de dépenses	2013		2014		2015	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
224-01 (titre 2)						
Accidents du travail et maladies professionnelles (dont rentes accidents travail)	298 732,00 €	6%	309 364,00 €	6%	263 334,19 €	5%
Prestations d'action sociale	582 432,00 €	11%	559 644,00 €	11%	570 576,23 €	10%
Secours	233 460,00 €	4%	235 055,00 €	5%	219 209,00 €	4%
Convention médicale finances	2 193,00 €	0%	104 604,00 €	2%	60 892,99 €	1%
Total titre 2	1 116 817,00 €	21%	1 208 667,00 €	23%	1 114 012,41 €	20%
224-02 (titre 3)						
Logement (parc MCC)	1 289 500,00 €	24%	910 000,00 €	18%	1 020 000,00 €	19%
Restauration	988 346,00 €	19%	944 631,00 €	18%	912 568,31 €	17%
Subventions aux associations de personnel	1 268 994,00 €	24%	1 241 015,00 €	24%	1 425 648,00 €	26%
Honoraires médicaux médecine statutaire	44 550,00 €	1%	66 718,00 €	1%	69 914,44 €	1%
Frais médecine de prévention administration centrale (vaccins, etc.)	8 416,00 €	0%	5 330,00 €	0%	7 957,18 €	0%
Conventions médicales	48 342,00 €	1%	73 766,00 €	1%	121 237,74 €	2%
Handicap (aménagement de postes, France entière)	249 022,00 €	5%	371 358,00 €	7%	486 953,57 €	9%
Protection sociale complémentaire	237 717,00 €	5%	270 000,00 €	5%	235 000,00 €	4%
Autres dépenses (abonnements, renouvellement carte culture, ...)	13 575,00 €	0%	19 323,00 €	0%	5 899,76 €	0%
Infirmières	- €	0%	64 908,00 €	1%	118 931,29 €	2%
Total titre 3	4 148 462,00 €	79%	3 967 049,00 €	77%	4 404 110,29 €	80%
TOTAL titre 2 + titre 3	5 265 279,00 €		5 175 716,00 €		5 518 122,70 €	



Les subventions aux associations de personnel constituent le premier poste de dépense : 1 425 648 € (près de 26 % des dépenses d'administration centrale).

La restauration, en très légère baisse par rapport à 2014, représente 16,5% des dépenses d'administration centrale (912 568 €). Elle passe au 3ème rang des dépenses d'administration centrale,

mais au premier rang des dépenses si l'on ajoute les crédits qui y sont consacrés en services déconcentrés (615 474 €). Le total des dépenses sur ce poste est donc de 1 528 042 € soit près du quart des dépenses d'action sociale (24,36%).

1 020 000 € de crédits de paiement ont été consacrés au logement social en 2015 soit 18,5% des dépenses totales d'administration centrale. On notera la hausse des crédits consacrés à ce poste par rapport à 2014 : près de 11 % d'augmentation.

Ce poste de dépenses a, en effet, bénéficié en fin d'année du report de crédits non consommés du service des ressources humaines.

Les prestations sociales au sens large (titre 2) totalisent 1 114 012 € en 2015, soit 20,2 % des dépenses totales d'administration centrale.

Les dépenses des services déconcentrés enregistrent une hausse de près de 17%

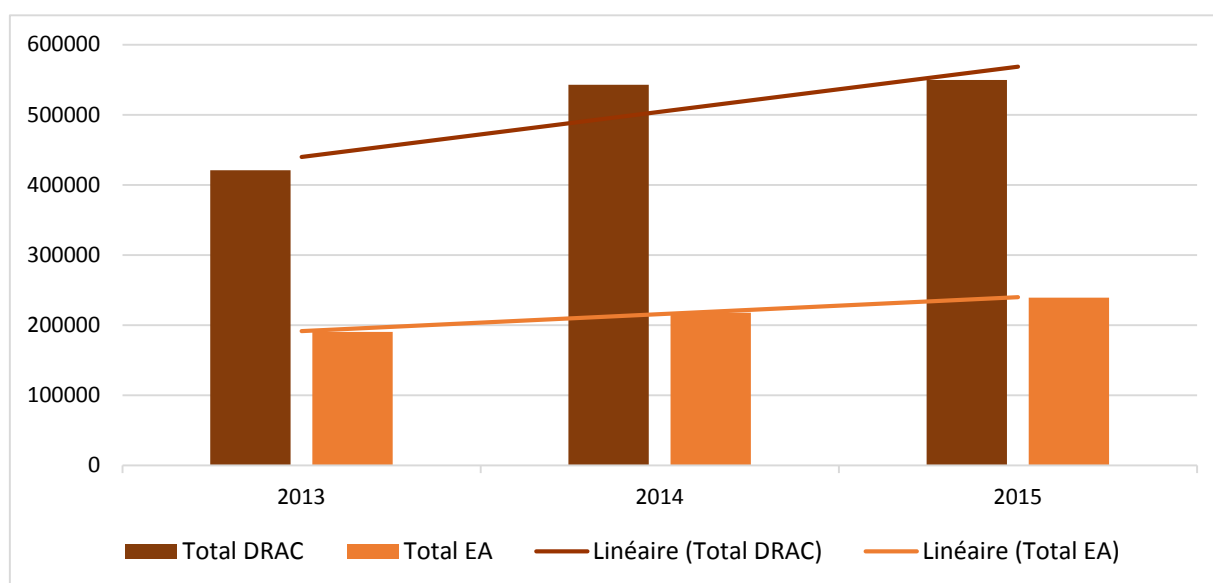
5. B. ZOOM SUR L'ACTION SOCIALE DES SERVICES DECONCENTRES - DRAC ILE-DE-France COMPRISE

T2

T3

➤ Dépenses globales 2013-2015 des DRAC et écoles d'architecture

	224-02 (titre 3)		
	2013	2014	2015
Total DRAC	420 650 €	542 572 €	549 542 €
Total EA	190 168 €	217 702 €	238 973 €
Total DRAC + EA	610 818 €	760 274 €	788 515 €



On constate une stabilisation des dépenses globales des DRAC par rapport à 2014 : +1,28 % soit + 6 970 €.

En revanche, on note une hausse des dépenses globales des écoles d'architecture de 10% environ par rapport à 2014 (+ 21 271 €).

➤ **Dépenses restauration et frais médicaux des DRAC – 2013/2015**

Groupes	224-02 (titre 3)					
	Restauration			Frais médicaux – matériel médical		
	2013	2014	2015	2013	2014	2015
Corse	0 €	5 520 €	6 339 €	1 249 €	196 €	1 236 €
Guyane	1 015 €	7 730 €	6 933 €	3 510 €	3 850 €	3 253 €
Océan indien	1 990 €	2 367 €	1 721 €	23 €	0 €	0 €
Martinique	0 €	0 €	0 €	8 150 €	682 €	1 392 €
Guadeloupe	0 €	0 €	1 877 €	300 €	525 €	264 €
Limousin	19 974 €	19 300 €	20 760 €	271 €	413 €	502 €
Franche-Comté	3 374 €	3 150 €	3 330 €	926 €	1 440 €	1 100 €
Haute-Normandie	23 000 €	24 300 €	26 922 €	46 €	92 €	78 €
Basse-Normandie	3 840 €	4 770 €	4 162 €	710 €	631 €	46 €
Picardie	4 584 €	4 865 €	0 €	1 446 €	1 475 €	0 €
Auvergne	22 472 €	25 170 €	35 286 €	1 403 €	2 304 €	2 667 €
Champagne-Ardenne	16 184 €	17 360 €	16 507 €	330 €	23 €	316 €
Lorraine	6 326 €	4 524 €	5 808 €	525 €	104 €	509 €
Bourgogne	43 996 €	34 200 €	36 918 €	413 €	639 €	500 €
Alsace	18 725 €	22 476 €	23 810 €	756 €	470 €	473 €
Poitou-Charentes	9 212 €	13 840 €	14 388 €	1 563 €	1 100 €	1 113 €
Bretagne	11 095 €	13 317 €	13 258 €	730 €	1 000 €	845 €
Nord-Pas-de-Calais	17 319 €	11 770 €	11 190 €	680 €	690 €	1 106 €
Centre	50 300 €	41 150 €	46 056 €	515 €	680 €	716 €
Aquitaine	48 444 €	59 050 €	68 034 €	2 296 €	1 390 €	1 601 €
Ile-de-France	0 €	100 560 €	65 129 €	0 €	0 €	2 040 €
Languedoc-Roussillon	13 642 €	13 800 €	16 588 €	3 504 €	900 €	810 €
Midi-Pyrénées	7 438 €	10 226 €	14 324 €	922 €	1 230 €	1 213 €
Pays de la Loire	16 094 €	14 177 €	14 489 €	1 695 €	2 348 €	824 €
P.A.C.A.	19 850 €	25 430 €	35 371 €	2 611 €	4 950 €	4 403 €
Rhône-Alpes	26 236 €	35 974 €	32 643 €	966 €	414 €	692 €
TOTAL DRAC	385 110 €	515 026 €	521 843 €	35 540 €	27 546 €	27 699 €

➤ **Dépenses restauration et frais médicaux des Ecoles d'architecture – 2013/2015**

224-02 (titre 3)									
	Restauration			Frais médicaux			Conventions médecine de prévention		
	2013	2014	2015	2013	2014	2015	2013	2014	2015
Paris et Ile de France									
Marne-la-Vallée	4 983 €	7 251 €	15 616 €	503 €	756 €	283 €	8 267 €	7 443 €	7 613 €
Paris Belleville	0 €	4 900 €	0 €	2 295 €	0 €	901 €	9 475 €	1 140 €	4 800 €
Paris la Villette	0 €	0 €	0 €	1 112 €	0 €	1 652 €	0 €	0 €	10 062 €
Paris Malaquais	0 €	0 €	0 €	52 €	590 €	0 €	11 726 €	12 144 €	12 448 €

Paris Val-de-Seine	3 451 €	3 993 €	7 198 €	698 €	755 €	1 158 €	14 100 €	12 200 €	6 120 €
Versailles	0 €	0 €	0 €	201 €	225 €	370 €	1 967 €	2 478 €	1 922 €
TOTAL Paris et Ile-de-France	8 434 €	16 144 €	22 814 €	4 861 €	2 326 €	4 364 €	45 535 €	35 405 €	42 965 €
Régions									
Bordeaux	6 973 €	7 055 €	7 002 €	287 €	743 €	2 114 €	0 €	0 €	0 €
Rennes	3 159 €	3 400 €	3 272 €	676 €	1 235 €	1 148 €	0 €	0 €	2 800 €
Clermont-Ferrand	4 991 €	4 650 €	3 194 €	629 €	397 €	87 €	3 730 €	3 770 €	3 771 €
Grenoble	1 144 €	1 005 €	151 €	212 €	166 €	180 €	3 387 €	202 €	18 533 €
Montpellier	4 195 €	7 440 €	6 717 €	460 €	1 122 €	490 €	0 €	17 550 €	0 €
Lille	612 €	860 €	423 €	1 651 €	318 €	1 279 €	8 334 €	8 529 €	8 700 €
Lyon	12 761 €	12 030 €	9 024 €	174 €	837 €	266 €	8 347 €	8 507 €	9 491 €
Marseille-Luminy	1 486 €	1 503 €	195 €	193 €	303 €	482 €	13 753 €	15 820 €	15 345 €
Nancy	0 €	348 €	347 €	1 530 €	827 €	827 €	4 404 €	4 432 €	4 432 €
Nantes	9 042 €	12 080 €	13 070 €	284 €	222 €	195 €	7 416 €	7 250 €	9 446 €
Rouen	3 030 €	3 970 €	4 486 €	272 €	270 €	269 €	6 677 €	7 228 €	8 134 €
Saint-Etienne	6 873 €	6 481 €	6 500 €	69 €	881 €	500 €	0 €	1 684 €	0 €
Strasbourg	10 916 €	10 116 €	15 559 €	327 €	289 €	209 €	0 €	10 307 €	7 188 €
Toulouse	1 634 €	0 €	877 €	0 €	0 €	81 €	1 710 €	0 €	2 046 €
TOTAL Régions	66 816 €	70 938 €	70 817 €	6 764 €	7 610 €	8 127 €	57 758 €	85 279 €	89 886 €
TOTAL Paris-IDF+Régions	75 250 €	87 082 €	93 631 €	11 625 €	9 936 €	12 491 €	103 293 €	120 684 €	132 851 €

Sur le titre 3 (224-02), le poste restauration collective reste stable lui aussi avec une augmentation de 2,2 % (+ 13 366 €) qui correspond à la poursuite de l'élargissement de l'accès des agents en poste en DRAC et STAP à la restauration collective.

Le montant des frais médicaux, intégrant les frais de visites de recrutement, visite préalable à un avis du comité médical ou de la commission de réforme départementale compétents, est majoré là encore de près de 10 % (+14 875 €).

Cette hausse est surtout le fait des écoles d'architecture (+14 722 € de dépenses supplémentaires).

5. C. ZOOM SUR L'ACTION SOCIALE DES SERVICES CENTRAUX

T2

T3

Pour mémoire, sont concernés par ces dépenses, les services d'administration centrale, services rattachés et certains services déconcentrés (services situés à Paris et en Île-de-France) payés en centrale et, pour les prestations et subventions, secours et subventions aux associations, les agents de la France entière, rémunérés par le ministère.

En 2015, 5 518 123 € ont été consacrés aux dépenses de l'administration centrale, tous titres confondus, soit 342 407 € de plus qu'en 2014.

Cette augmentation a été surtout sensible sur 5 postes de dépenses : logement (+110 000 € soit 11 % d'augmentation) ; les subventions aux associations du personnel (+184 633 € - 15 % environ d'augmentation) ; l'handicap (+ 115 596 € - 31 % d'augmentation) – les conventions médicales (+ 47 472 € - + 64 % d'augmentation) ; les infirmières (+ 54 023 € - 83 % d'augmentation).

➤ **Consommation du titre 3 (224-02)**

Année	Montant	% Budget global
2013	1 289 500 €	24,49%
2014	910 000 €	17,58%
2015	1 020 000 €	18,48%

Les dépenses de logement représentent cette année 19% contre 18 % en 2014.

L'évolution des crédits de paiement consacrés au logement depuis 2013 apparaît dans le tableau ci-dessous :

Type de Parc concerné	Nombre d'agents logés		
	2013	2014	2015
Parc préfectoral	48	23	141
Parc culture	39	34	38
Total agents logés	87	57	179

Le rythme de consommation annuelle reste soumis aux aléas des délais de livraison pour des projets sur lesquels le ministère a pu s'engager 3, voire 4 ans en amont.

La très forte augmentation du nombre d'agents logés sur le parc préfectoral correspond à la mise en place du système « BALAE » qui permet aux agents de postuler directement et sur un plus grand nombre de logements. Cependant les demandes ne sont pas, loin s'en faut, toutes satisfaites. En effet, bien qu'il y ait une augmentation notable d'agents logés sur le parc préfectoral le ratio d'agents logés/demandes n'est que de 31 %.

Années	Parc préfectoral			Parc culture	Total
	Dossiers de demande envoyés	Agents logés	% agents logés/Demandes	Agents logés	Agents logés
2013	465	48	10,32%	39	87
2014	402	23	14,18%	34	57
2015	576	141	31,08%	38	179

Les **associations de personnel** représentent 25,8% des dépenses totales d'administration centrale. Le montant des dépenses qui y sont consacrées se subdivisent en 1 182 155 € pour les subventions stricto sensu et 50 130 € pour les cadeaux de Noël soit un total de 1 232 285 €.

Pour la première fois en 2015, 193 363 € ont été attribués à deux associations pour leur fonctionnement. Ces sommes correspondent aux rémunérations de 4 agents du ministère de la culture et de la communication mis à disposition de ces deux associations du personnel. La somme totale versée aux associations a donc été de 1 425 648 €.

Les dépenses de **restauration** sont cette année encore en diminution (- 32 063 €). Elles se montent à 912 568 € (944 631 € en 2014). Leur poids dans le budget global de l'administration centrale est en légère diminution (16,5% en 2015 contre 18,3 % en 2014).

Après une augmentation en 2014 de 25 424 € (+ 52,6 %) les dépenses liées aux **conventions médicales** augmentent à nouveau de 47 472 € soit 64,35% de hausse. Elles ne représentent cependant que 2,2 % des dépenses d'administration centrale. Rappelons qu'elles correspondent aux nombreuses situations de vacance de poste de médecins de prévention du ministère des finances en régions pour lesquels des partenariats de substitution sont conclus avec des services interentreprises, des collectivités territoriales, d'autres administrations que le ministère des finances ou la mutualité sociale agricole.

La protection sociale complémentaire représente 4,3 % des dépenses totales.

Le montant de 118 931 € intitulé "**infirmières**" correspond aux dépenses liées aux contrats d'une infirmière intérimaire et d'une secrétaire médicale.

➤ **Consommation du titre 2 (224-01)**

Alors que les dépenses du titre 2 avaient augmenté de 8 % (+ 91 850 €) en 2014 elles reviennent, quasiment à leur niveau de 2013 après une diminution 8 % (soit 94 655 €).

Elles se répartissent comme suit :

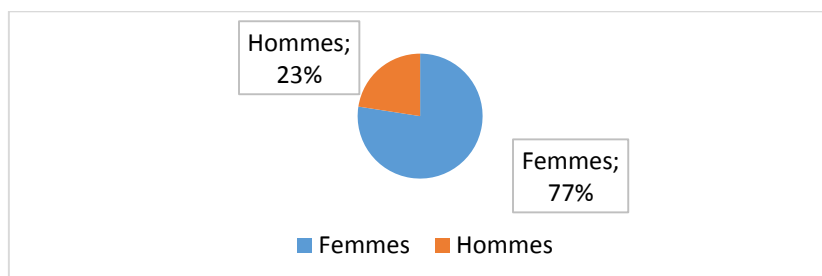
- **accidents du travail** : 263 334 €. Ces dépenses sont en nette diminution, de presque 15 % par rapport à 2014 (- 46 030 €). Leur occurrence ainsi que le montant mobilisé pour les frais et honoraires médicaux correspondant à leur prise en charge reste imprévisible
- **convention médicale passée avec le ministère des finances** pour le suivi de la médecine de prévention des agents en services déconcentrés, après une hausse spectaculaire des dépenses en 2014 (+ 102 411 €), en 2015 ce poste a généré 60 893 € de dépenses soit – 43 711 € soit près de 42 % de dépenses en moins.
- **secours** : légère diminution (219 209 € contre 235 055 € en 2014), soit -7%.
- **prestations sociales** : 570 576 € de dépenses en 2015. Par rapport à 2014 augmentation de 10 932 € soit 2% de dépenses supplémentaires sur ce poste.

5. D. ZOOM SUR LES PRESTATIONS SOCIALES T2

En 2015, le bureau de l'action sociale a traité 1410 dossiers de prestations sociales pour un montant avoisinant les 790 000 euros.

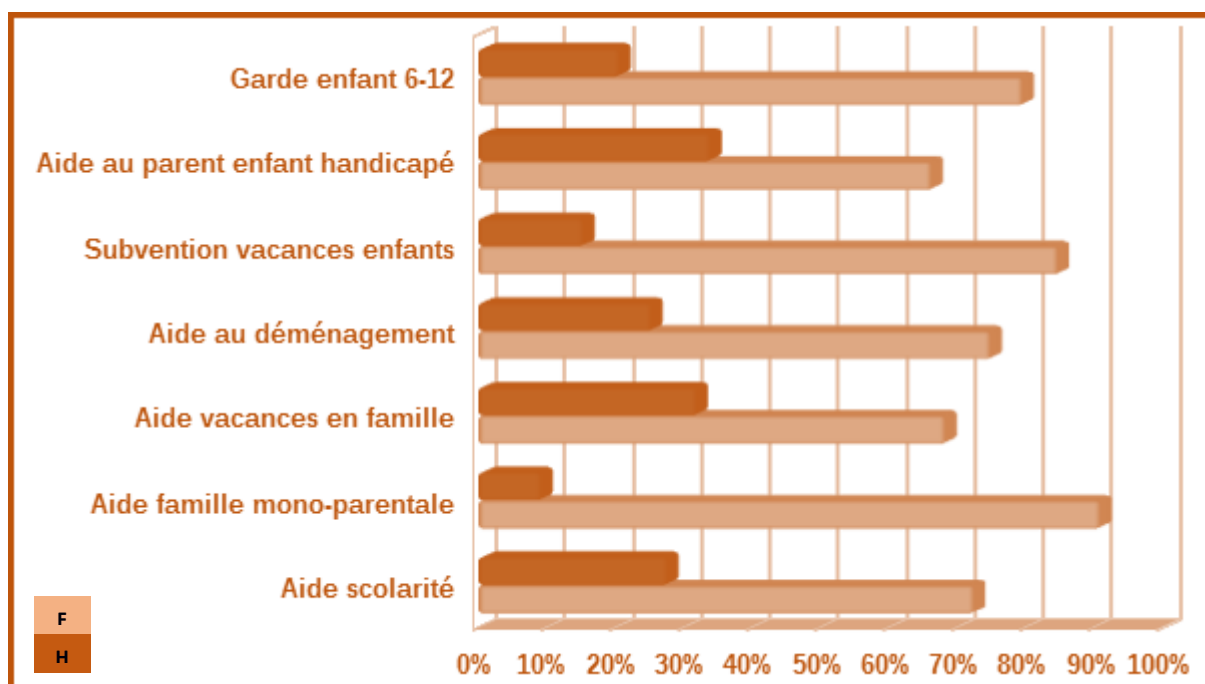
Type de prestation	Bénéficiaires	Montant versé	Dépense prestation/Total
Aide aux frais de scolarité	417	180 140,00 €	22,81%
Aide financière aux familles monoparentales	285	123 925,00 €	15,69%
Aide vacances en famille	151	21 510,00 €	2,72%
Aide au déménagement	143	65 488,00 €	8,29%
Aide aux séjours	124	19 567,38 €	2,48%
Allocations aux parents enfant handicapé	68	127 237,47 €	16,11%
Garde enfant 6-12	39	6 288,61 €	0,80%
Aide exceptionnelle au départ à la retraite	12	24 000,00 €	3,04%
BAFA	9	1 662,00 €	0,21%
Aide à la garde d'enfant handicapé	2	757,77 €	0,10%
Sous-Total – hors secours	1250	570 576,23 €	72,24%
Secours	160	219 209,00 €	27,76%
Total général	1410	789 785,23 €	100,00%

➤ Répartition des bénéficiaires par genre

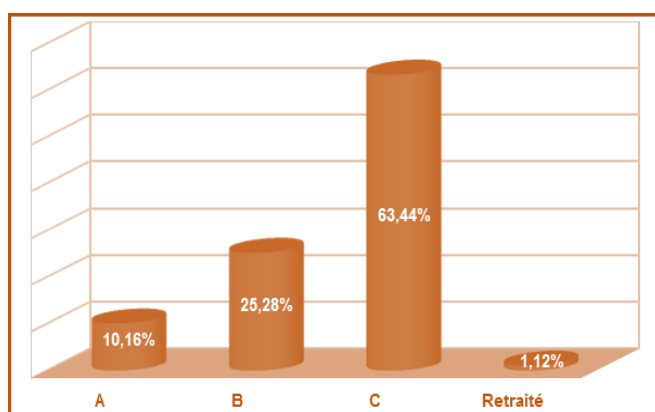


Nb : les 160 bénéficiaires des secours ne font pas partie de la population étudiée

Si 91 % des bénéficiaires de l'aide aux familles mono-parentales sont de sexe féminin les autres prestations sont moins fortement mono-genrées.



➤ Répartition des bénéficiaires par catégorie



➤ Répartition des prestations par catégorie du bénéficiaire

Le type de prestation n'est pas neutre en matière de catégorie du bénéficiaire. Alors que majoritairement le bénéficiaire de l'aide au départ à la retraite est de catégorie C (92%), l'aide au parent d'enfant handicapé et à sa garde est aussi bien perçue par des bénéficiaires de catégorie A, B et C. L'aide au déménagement, dans une moindre mesure, bénéficie également aux trois catégories. Les agents de catégorie B sont représentés dans toutes les prestations et hormis l'aide au départ à la retraite, le pourcentage d'agents de catégorie B bénéficiant d'une prestation sociale est loin d'être négligeable.

➤ Répartition des prestations par tranche d'âge

Fourchette âge	Aide au déménagement	Aide au parent enfant handicapé	Aide famille mono-parentale	Aide scolarité	Aide vacances en famille	Garde enfant 6-12	Subvention vacances enfants
< 25	3%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
25 à 29	13%	0%	1%	0%	1%	0%	0%
30 à 34	13%	0%	2%	0%	3%	0%	3%
35 à 39	21%	9%	8%	5%	12%	23%	15%
40 à 44	19%	25%	24%	22%	30%	44%	33%
45 à 49	17%	37%	31%	33%	30%	26%	31%
50 à 54	8%	15%	22%	24%	20%	8%	12%
55 à 59	3%	12%	10%	12%	4%	0%	3%
60 à 64	3%	1%	4%	5%	0%	0%	2%
65 et +	0%	1%	0%	0%	0%	0%	0%

Hormis l'aide au déménagement, qui bénéficie aussi aux agents les plus jeunes, les moins de 35 ans et les plus de 55 ans sont peu ou pas du tout représentés parmi les bénéficiaires. La catégorie la plus nombreuse est celle des 40-49 ans quelle que soit la prestation. Pour mémoire la moyenne d'âge des agents du ministère rémunérés sur Titre II était de 48,8 ans au 31/12/2015.

➤ Répartition des prestations par bénéficiaire

Nombre de prestations sociales perçues par bénéficiaire	Femme	Homme	Total bénéficiaires
1	281	145	426
2	160	43	203
3	89	14	103
4	15	1	16
5	8	1	9
Total bénéficiaires	553	204	757

Si les dossiers traités au cours de 2015 par le bureau de l'action sociale était au nombre de 1410 (les 160 secours ne sont pas référencés ci-dessous), seuls **757 agents** ont réellement été bénéficiaires des prestations sociales

➤ Sommes perçues par les bénéficiaires

Total sommes perçues par les bénéficiaires	Femme	Homme	Total bénéficiaires
< 100 €	11	5	16
101 à 300 €	55	37	92
301 à 500 €	148	52	200
501 à 700 €	135	47	182
701 à 900 €	73	20	93
901 à 1100 €	41	7	48
1101 à 1300 €	27	9	36
1301 à 1500 €	8	5	13
1501 à 2000 €	30	10	40
2001 à 3000 €	20	7	27
3001 à 4000 €	3	4	7
4001 à 5500 €	2	1	3
Total bénéficiaires	553	204	757

Certains montants particulièrement élevés correspondent à plusieurs prestations sur 2 ans

Catégorie	Femme	Homme	Total
A	56	25	81
B	140	46	186
C	351	131	482
Retraite	6	2	8
Total	553	204	757

Il y a une forte proportion d'agents de catégorie C parmi les bénéficiaires mais la part de ceux de catégorie B est loin d'être négligeable parmi les bénéficiaires alors que la catégorie A – pourtant la plus nombreuse – ne représente que 11 % des bénéficiaires.

➤ Répartition géographique des bénéficiaires

Région	Femme	Homme	Total bénéficiaires	Nombre agents en région	Bénéficiaires/T otal agents région
Alsace	5	5	10	150	6,67%
Aquitaine	21	9	30	376	7,98%
Auvergne	8	4	12	160	7,50%
Basse-Normandie	10	3	13	108	12,04%
Bourgogne	7	1	8	159	5,03%
Bretagne	9	3	12	184	6,52%
Centre	18	4	22	207	10,63%
Champagne-Ardenne	8	3	11	93	11,83%
Corse	1	1	2	36	5,56%
Franche-Comté	5	3	8	79	10,13%
Guadeloupe	2	0	2	29	6,90%
Haute-Normandie	5	2	7	135	5,19%
Ile-de-France	285	112	397	6823	5,82%
Languedoc-Roussillon	19	10	29	248	11,69%
Limousin	12	4	16	118	13,56%
Lorraine	14	4	18	207	8,70%
Midi-Pyrénées	22	5	27	241	11,20%
Nord-pas-de-Calais	11	4	15	217	6,91%
Océan Indien	3	1	4	34	11,76%
Pays de la Loire	18	4	22	241	9,13%
Picardie	13	7	20	97	20,62%
Poitou-Charentes	12	1	13	118	11,02%
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	22	8	30	535	5,61%
Rhône-Alpes	23	6	29	419	6,92%
Total bénéficiaires	553	204	757	11014	6,87%

Seules les régions comptant des bénéficiaires figurent sur le tableau. Plus de 52 % des bénéficiaires en Ile de France mais plus de 61 % des bénéficiaires potentiels des prestations sont affectées dans cette région.

➤ **Répartition des bénéficiaires par structure administrative**

Structures administratives des bénéficiaires	Femme	Homme	Total
EPA	213	93	306
DRAC	177	46	223
SCN	83	51	134
Administration Centrale	68	10	78
Hors MCC	6	2	8
Retraite	6	2	8
Total bénéficiaires	553	204	757

Les femmes représentent 73% des bénéficiaires des prestations.

Par ailleurs, 40% des bénéficiaires sont affectés en EPA.

L'année 2015 s'inscrit dans la continuité d'une forte sollicitation de l'ensemble des équipes du bureau de l'action sociale et de la prévention.

Dans un environnement global, qui n'est pas propre au ministère, de croissance des difficultés matérielles et de complexification des situations individuelles, le bureau de l'action sociale et de la prévention reste un espace où chacun peut s'adresser en confiance pour livrer les difficultés auxquelles il est confronté et obtenir des pistes ou des solutions pour les résoudre.

Sur les dispositifs sociaux c'est une année qui a été marquée par le bouleversement du dispositif de recherche de logements sociaux sur le parc préfectoral qui responsabilise les agents et leur permet de postuler, sur des logements plus nombreux en Ile-de-France, directement en ligne sur la Bourse aux Logements des Agents de l'Etat (BALAE). Les premiers résultats positifs de cette évolution de la procédure des outils et des acteurs se font très clairement sentir (141 agents du ministère logés sur le parc préfectoral d'Ile de France en 2015 contre 23 en 2014).

L'année 2015 est également une année de réorganisation au sein du MCC avec la création du bureau de la santé, de la sécurité au travail et de la prévention des risques professionnels (BSST).

Les deux bureaux conservent en commun et en partage la prévention des risques et l'amélioration des conditions de vie des agents dans le cadre professionnel comme dans leur vie personnelle.

6 - FORMATION

L'organisation de la formation au ministère de la Culture et de la Communication et dans les établissements publics administratifs sous tutelle :

Au sein du secrétariat général (SG), le département du recrutement, de la mobilité et de la formation (DRMF) assure le pilotage et la coordination de la politique de formation du ministère de la culture et de la communication.

Il met en œuvre directement un plan national de formation dont la plupart des actions sont ouvertes à l'ensemble des agents du ministère de la culture dans le cadre des orientations ministérielles et interministérielles de formation. Cette offre de formation nationale est complétée par celles des directions générales (DG) qui organisent des formations « métiers » relevant de leurs champs de compétence.

Enfin, en complément de ces offres nationales, les directions régionales des affaires culturelles (DRAC) et les établissements publics du ministère élaborent et mettent en œuvre des programmes de formations adaptés à leurs besoins spécifiques et à ceux de leurs

Chiffres clés

13 056 agents ont reçu une formation en 2015 soit 61% des agents

39% des agents de catégorie A

28% des agents de catégorie B

33% des agents de catégorie C

63% des femmes ont reçu une formation

37% des hommes ont reçu une formation

62% des stagiaires sont formés en EP et mobilier national

2,4 : c'est le nombre moyen de jours de formation d'un stagiaire

METHODOLOGIE

Pour la préparation du bilan ministériel, les modalités d'organisation des données et les nomenclatures utilisées sont des déclinaisons des procédures définies par le bureau des statistiques, des études et de l'évaluation de la DGAFP dans le cadre de son enquête statistique annuelle relative à la formation professionnelle des agents de l'État.

Pour la constitution du bilan ministériel 2015, 88 structures (administration centrale, DRAC, établissements publics) ont été interrogées. 79 ont répondu à l'enquête en 2015, soit un taux de réponse de 90 %. Afin de conserver une analyse à périmètre constant sur l'ensemble du ministère, il est d'usage de reprendre, pour les structures non répondantes, les données de l'année antérieure.

Les structures sont interrogées sur leurs effectifs globaux (titre 2 et 3 pour les EP) et leur structuration (catégorie, sexe, statut, etc.) ainsi que sur leur activité de formation et en particulier :

- nombre de stagiaires par type et domaine de formation, ventilé par sexe (hommes/femmes) et catégories (A+/A/B/C) ;
- nombre d'agents formés ;
- montant des dépenses engagées pour les actions de formation ;
- nombre d'agents en congé formation ;
- nombre de stagiaires ayant eu recours au DIF.

La compilation nationale des données s'effectue par service organisateur, c'est-à-dire celui qui a pris en charge les frais pédagogiques. Par exemple, un agent affecté en DRAC effectuant un stage organisé par le secrétariat général sera comptabilisé dans le bilan complet de la DRAC en termes d'agents formés, et dans le bilan du SG pour le cumul ministériel du nombre de stagiaires.

Le bilan formation ministériel est présenté chaque année aux représentants du personnel au sein d'une commission formation dédiée, émanation du comité technique ministériel dont elle prépare les décisions.

LISTE DES STRUCTURES INTERROGÉES

	Structure	Entités et opérateurs	Réponse
1	DRAC	DRAC Alsace	
2	DRAC	DRAC Aquitaine	X
3	DRAC	DRAC Auvergne	X
4	DRAC	DRAC Basse-Normandie	X
5	DRAC	DRAC Bourgogne	X
6	DRAC	DRAC Bretagne	X
7	DRAC	DRAC Centre	X
8	DRAC	DRAC Champagne-Ardenne	X
9	DRAC	DRAC Corse	X
10	DRAC	DRAC Franche-Comté	X
11	DRAC	DAC Guadeloupe	X
12	DRAC	DAC Guyane	X
13	DRAC	DRAC Haute-Normandie	X
14	DRAC	DRAC Ile de France	X
15	DRAC	DRAC Languedoc-Roussillon	X
16	DRAC	DRAC Limousin	X
17	DRAC	DRAC Lorraine	X
18	DRAC	DAC Martinique	X
19	DRAC	DRAC Midi-Pyrénées	X
20	DRAC	DRAC Nord - Pas de Calais	X
21	DRAC	DRAC Pays de la Loire	X
22	DRAC	DRAC Picardie	X
23	DRAC	DRAC Poitou-Charentes	X
24	DRAC	DRAC Provence - Alpes - Côte d'Azur	X
25	DRAC	DAC océan Indien (La Réunion)	X
26	DRAC	DRAC Rhône-Alpes	X
27	DGPAT	Direction générale des patrimoines (DGP)	X
28	DGCA	Direction générale de la création artistique (DGCA)	X
29	DGMIC	Direction générale des médias et des industries culturelles (DGMIC)	X
30	DG	Institut national du patrimoine (INP)	X
31	SG	Secrétariat général (SG) - SRH / DRMF	X
32	SG	Secrétariat général (SG) - Sous-direction des systèmes d'information (SDSI)	X
33	EP	Bibliothèque nationale de France (BNF)	X
34	EP	Bibliothèque publique d'information (BPI)	X
35	EP	Centre des monuments nationaux (CMN)	X
36	EP	Centre Georges-Pompidou	X
37	EP	Centre national des arts plastiques (CNAP)	X
38	EP	Centre national du cinéma et de l'image animée (CNCIA)	X
39	EP	Centre national du livre (CNL)	
40	EP	Conservatoire national supérieur d'art dramatique (CNSAD)	
41	EP	Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon (CNSMDL)	
42	EP	Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris (CNSMDP)	X
43	EP	Ecole du Louvre	X

44	EP	Ecole nationale supérieure d'art de Bourges	X
45	EP	Ecole nationale supérieure d'art de Cergy	
46	EP	Ecole nationale supérieure d'art de Dijon	X
47	EP	Ecole nationale supérieure d'art de Limoges-Aubusson	X
48	EP	Ecole nationale supérieure d'art de Nancy	X
49	EP	Ecole nationale supérieure d'art de Nice	X
50	EP	Ecole nationale supérieure de la photographie d'Arles	
51	EP	Ecole nationale supérieure des arts décoratifs (ENSAD)	X
52	EP	Ecole nationale supérieure des Beaux-Arts (ENSBA)	X
53	EP	Etablissement public de la porte Dorée - CNHI	X
54	EP	Etablissement public du château de Fontainebleau	X
55	EP	Etablissement public du musée d'Orsay et du musée de l'Orangerie	X
56	EP	Etablissement public du musée et du domaine national de Versailles	X
57	EP	Etablissement public Sèvres - Cité de la céramique	
58	EP	Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP)	X
59	EP	Institut national d'histoire de l'art (INHA)	X
60	EP	Institut national du patrimoine (formation des agents de l'INP)	X
61	EP	Mobilier national et Manufactures nationales	X
62	EP	MUCEM	X
63	EP	Musée du Louvre	X
64	EP	Musée du quai Branly	X
65	EP	Musée Guimet	X
66	EP	Musée Rodin	X
67	EP	Musée Picasso	
68	EP	Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture (OPPIC)	X
69	EP	Ecole nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux	X
70	EP	Ecole nationale supérieure d'architecture de Bretagne	X
71	EP	Ecole nationale supérieure d'architecture de Clermont-Ferrand	X
72	EP	Ecole nationale supérieure d'architecture de Grenoble	X
73	EP	Ecole nationale supérieure d'architecture et de paysage de Lille	X
74	EP	Ecole nationale supérieure d'architecture de Lyon	X
75	EP	Ecole nationale supérieure d'architecture de Marseille	X
76	EP	Ecole nationale supérieure d'architecture de Montpellier	X
77	EP	Ecole nationale supérieure d'architecture de Nancy	X
78	EP	Ecole nationale supérieure d'architecture de Nantes	X
79	EP	Ecole nationale supérieure d'architecture de Normandie	X
80	EP	Ecole nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville	X
81	EP	Ecole nationale supérieure d'architecture de Paris-La Villette	X
82	EP	Ecole nationale supérieure d'architecture de Paris-Malaquais	X
83	EP	Ecole nationale supérieure d'architecture de Marne La Vallée	X
84	EP	Ecole nationale supérieure d'architecture de Paris-Val de Seine	X
85	EP	Ecole nationale supérieure d'architecture de Saint-Etienne	
86	EP	Ecole nationale supérieure d'architecture de Strasbourg	X
87	EP	Ecole nationale supérieure d'architecture de Toulouse	X
88	EP	Ecole nationale supérieure d'architecture de Versailles	X
Total			79

6. A. EVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS T2 T3

6. A. 1. AGENTS FORMES

➤ Evolution des effectifs ministériels et des agents formés

	2012	2013	2014	2015
Effectif ministériel	23 726	23 300	23 420	23 951
Agents formés	12 563	12 386	12 636	13 056
% formé sur effectif ministériel	53%	53%	54%	55%

La part des agents formés sur l'ensemble des effectifs¹ pris en charge par les responsables de formations évolue lentement depuis 2012. Il en ressort que plus de la moitié des agents du ministère ont assisté à au moins une formation durant l'année écoulée.

➤ Répartition et évolution des effectifs formés par catégorie

	A+	A	B	C	total
Nombre d'agents formés	715	4 174	3 807	4 360	13 056
Effectif ministériel (enquête bilan formation)	3 373	7 597	5 679	7 302	23 951
Taux d'agents formés	21%	55%	67%	60%	55%

La part d'agents formés est variable selon la catégorie, avec une amélioration notable concernant les agents de catégorie A+, passant de 51% en 2014 à 55% en 2015.

	catégorie A+		catégorie A		catégorie B		catégorie C		cumul		Total
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	
agents formés	357	358	1476	2698	1496	2311	1767	2593	5096	7960	13 056
agents non formés	1649	1009	2008	1415	913	959	1508	1434	6058	4817	10 895
Effectif total	2006	1367	3484	4113	2409	3270	3275	4027	11174	12777	23 951

	catégorie A+		catégorie A		catégorie B		catégorie C		cumul		Total
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	
agents formés	18%	26%	42%	66%	62%	71%	54%	64%	46%	62%	55%
agents non formés	82%	74%	58%	34%	38%	29%	46%	36%	54%	38%	45%
Effectif total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

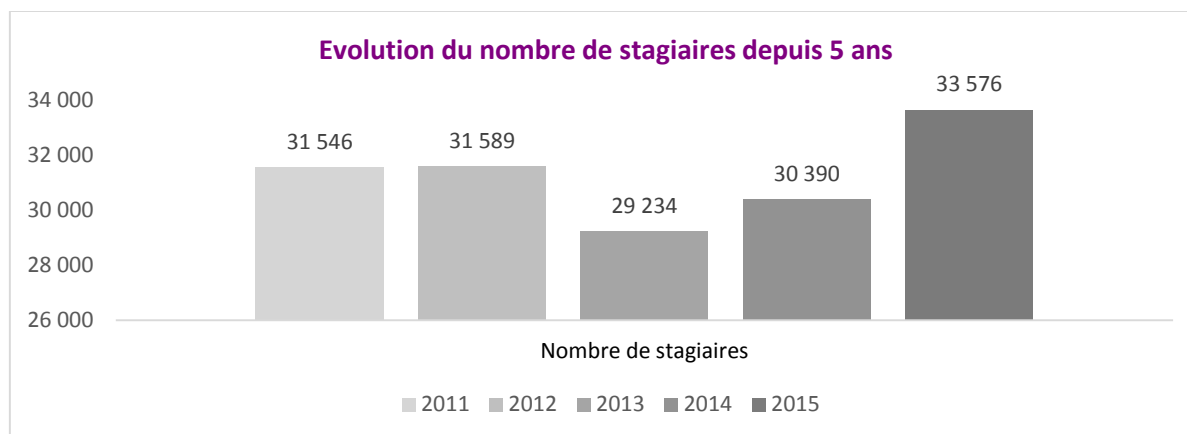
¹Le cumul des effectifs ici mentionné correspond à la déclaration des différents services ayant communiqué leur bilan formation, et ne peut donc être affecté d'une valeur absolue mais garde sa pertinence en termes de périmètre d'intervention des services de formation et de mesure de la part relative des agents formés sur le total des effectifs.

6. A. 2. STAGIAIRES

➤ Evolution du nombre de stagiaires

Année	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de stagiaires	31 546	31 589	29 234	30 390	33 576

Le nombre de stagiaires a connu en 2015 une progression notable (+10 % par rapport à 2014), après déjà une augmentation en 2014.



➤ Répartition des stagiaires par catégorie et structure formatrice

Structure ayant assuré la formation	Catégories				total	Part sur l'ensemble du ministère
	A+	A	B	C		
Directions générales (avec INP)	722	1 270	1 088	1 234	4 314	13%
Directions générales (hors INP)	478	1 096	1 088	1 234	3 896	12%
Secrétariat général	315	2 361	1 560	1 978	6 214	19%
DRAC	120	297	295	341	1 053	3%
Etablissements publics et Mobilier national	475	7 559	6 427	7 534	21 995	66%
TOTAL	1 632	11 487	9 370	11 087	33 576	100%

Près des deux tiers des stagiaires relèvent de l'activité de formation des établissements publics, soit 66 %. Comme l'année passée, les stagiaires relevant de l'offre du secrétariat général représentent 19 % de l'ensemble.

➤ **Répartition et évolution des stagiaires par domaine de formation**

Domaines	2015		2014		Evolution 2014/2015	
	Nb de stagiaires	%	Nb de stagiaires	%	Nb de stagiaires	%
Environnement professionnel	1 371	4,1%	838	2,8%	533	64%
Management	1 654	4,9%	1 290	4,2%	364	28%
Gestion des RH	763	2,3%	907	3,0%	-144	-16%
Achats publics	382	1,1%	313	1,0%	69	22%
Economie finance et gestion	1 624	4,8%	823	2,7%	801	97%
Techniques juridiques	269	0,8%	480	1,6%	-211	-44%
Techniques administratives	697	2,1%	795	2,6%	-98	-12%
Bureautique	2 571	7,7%	2 479	8,2%	92	4%
Informatique	2 259	6,7%	2 498	8,2%	-239	-10%
Formations linguistiques	1 740	5,2%	1 981	6,5%	-241	-12%
Europe	64	0,2%	76	0,3%	-12	-16%
Développement durable	17	0,1%	86	0,3%	-69	-80%
Métiers de la culture	8 862	26,4%	7 641	25,1%	1 221	16%
Communication	828	2,5%	739	2,4%	89	12%
Hygiène santé et sécurité	6 639	19,8%	6 026	19,8%	613	10%
Politiques publiques nationales	93	0,3%		0,0%	93	
Préparation aux concours	3 491	10,4%	3 246	10,7%	245	8%
Formations statutaires	89	0,3%	87	0,3%	2	2%
Bilan de compétences	54	0,2%	59	0,2%	-5	-8%
VAE	14	0,0%	26	0,1%	-12	-46%
Parcours individualisé	95	0,3%		0,0%	95	
Total	33 576	100,0%	30 390	100,0%	3 186	10%

La majeure partie des stagiaires reste concentrée sur les domaines de formation suivants :

- métiers de la culture (26 % du total des stagiaires),
- hygiène et sécurité (20 %),
- bureautique-informatique (15 %)
- préparations aux concours (10 %),
- formations linguistiques (5 %).

Les domaines «métiers de la Culture», «environnement professionnel» et «hygiène santé et sécurité» sont ceux dans lesquels les augmentations de stagiaires ont été les plus importantes. A contrario, les formations «formation linguistique et techniques juridiques» ont connu une importante diminution par rapport à 2014.

6. A. 3. JOURS ET DUREE DE FORMATION

Evolution du nombre de jours de formation depuis 2012

	2012	2013	2014	2015
Nombre de jours	79 593	83 459	81 855	81 298
Variation	1%	5%	-2%	-1%

En 2015, le nombre total de jours de formation suivis apparaît en diminution de 1 %, après une année 2014 déjà marquée par une légère baisse. Le niveau de 2015 reste ainsi inférieur à celui de 2013.

	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre moyen de jours par stagiaire	2,5	2,5	2,9	2,7	2,4
Hors INP	2,2	2,2	2,5	2,3	2,1

On observe une légère baisse de la durée moyenne des formations liée à une diminution des stagiaires sur les formations longues (5 jours et plus) et inversement à un nombre de stagiaires plus important sur les formations courtes (1 ou 2 jours). Ceci explique donc pourquoi l'augmentation globale du nombre de stagiaires n'a pas entraîné une hausse symétrique du nombre de journées de formation.

➤ Ventilation des jours de formation par structure et par catégorie

Structure ayant assuré la formation	Catégories				total	Part sur l'ensemble du ministère
	A+	A	B	C		
Directions générales (avec INP)	11 872	4 323	2 660	2 789	21 642	27%
Directions générales (hors INP)	933	3 801	2 660	2 789	10 181	13%
Secrétariat général	797	5 181	3 466	4 821	14 264	18%
DRAC	332	690	553	650	2 224	3%
Etablissements publics et Mobilier national	933	15 127	14 365	12 744	43 169	53%
TOTAL	13 932	25 320	21 043	21 003	81 298	100%

Plus de la moitié des jours de formation réalisés relève de l'activité de formation des établissements publics ; le secrétariat général représente 18% du total, les directions générales 27 % (13% hors INP).

➤ **Ventilation et évolution du nombre de jours de formation par type de structure**

Structure ayant assuré la formation	Nombre de jours de formation			
	2014	2015	variation	
Directions générales (avec INP)	24 392	21 642	-2 750	-11%
Directions générales (hors INP)	10 041	10 181	140	1%
Secrétariat général	13 591	14 264	673	5%
DRAC	2 225	2 224	-1	0%
Etablissements publics et Mobilier national	41 648	43 169	1 521	4%
TOTAL	81 855	81 298	-557	-1%

Cette évolution tient essentiellement à la baisse observée au sein des directions générales, dont les formations métiers se sont déroulées sur des sessions en moyenne plus courtes, générant ainsi une diminution globale importante du nombre de journées de formation.

➤ **Ventilation et évolution du nombre de jours de formation par domaine**

Domaines	2015		2014		Evolution 2014/2015	
	Nb de jours	%	Nb de jours	%	Nb de jours	%
Environnement professionnel	2 242	2,8%	1 244	1,5%	998	80%
Management	3 531	4,3%	2 759	3,4%	772	28%
Gestion des RH	1 479	1,8%	2 032	2,5%	-553	-27%
Achats publics	917	1,1%	811	1,0%	106	13%
Economie finance et gestion	2 072	2,5%	1 193	1,5%	879	74%
Techniques juridiques	604	0,7%	933	1,1%	-329	-35%
Techniques administratives	1 418	1,7%	2 341	2,9%	-923	-39%
Bureautique	3 229	4,0%	3 337	4,1%	-108	-3%
Informatique	4 388	5,4%	5 679	6,9%	-1 291	-23%
Formations linguistiques	8 160	10,0%	8 742	10,7%	-582	-7%
Europe	1 145	1,4%	1 061	1,3%	84	8%
Développement durable	45	0,1%	142	0,2%	-97	-69%
Métiers de la culture	20 338	25,0%	19 960	24,4%	378	2%
Communication	1 664	2,0%	1 445	1,8%	219	15%
Hygiène santé et sécurité	9 503	11,7%	9 289	11,3%	214	2%
Politiques publiques nationales	143	0,2%		0,0%	143	
Préparation aux concours	7 395	9,1%	6 436	7,9%	959	15%
Formations statutaires	12 101	14,9%	14 108	17,2%	-2 007	-14%
Bilan de compétences	202	0,2%	247	0,3%	-45	-18%
VAE	92	0,1%	96	0,1%	-5	-5%
Parcours individualisé	633	0,8%		0,0%	633	
Total	81 298	100%	81 855	100%	-557	-1%

Par ailleurs, on constate une augmentation du nombre de jours pour les formations «environnement professionnel» et «économie finance et gestion».

La formation statutaire est destinée, conformément aux règles prévues dans les statuts particuliers, à conférer aux fonctionnaires accédant à un grade les connaissances théoriques et pratiques nécessaires à l'exercice de leurs fonctions et la connaissance de l'environnement dans lequel elles s'exercent. Elle concerne notamment les agents titulaires qui suivent des formations obligatoires dans le cadre de leur statut particulier. Sont principalement pris en compte dans cette catégorie les conservateurs stagiaires accueillis dans les formations longues de l'INP.

- *l'adaptation immédiate au poste de travail (Type T1)*
- *l'adaptation à l'évolution prévisible des métiers (Type T2)*
- *le développement des qualifications ou l'acquisition de nouvelles qualifications (Type T3).*

[illegible]

stagiaires	41	76	117	306	506	812	226	490	716	219	409	628	792	1 481	2 273
jours	87	199	286	1 081	1 874	2 955	770	1 586	2 356	682	1 299	1 981	2 621	4 958	7 578
ENSEMBLE															
stagiaires	677	865	1 542	3 495	6 939	10 434	3 118	5 435	8 553	3 822	5 577	9 399	11 112	18 816	29 928
jours	1 450	2 031	3 481	7 745	14 548	22 293	6 785	11 192	17 977	7 210	10 548	17 758	23 190	38 320	61 509
Préparation aux concours															
stagiaires	14	17	31	220	790	1 010	230	555	785	787	878	1 665	1 251	2 240	3 491
jours	19	25	44	720	1 586	2 306	895	1 053	1 948	1 457	1 641	3 097	3 091	4 304	7 395
VAE															
stagiaires	0	1	1	4	4	8	2	3	5	0	0	0	6	8	14
jours	0	0	0	35	39	73	8	11	19	0	0	0	43	49	92
Bilans de compétence															
stagiaires	0	3	3	3	20	23	5	9	14	2	12	14	10	44	54
jours	0	12	12	14	74	87	19	34	53	8	41	49	41	161	202
Congé de formation professionnelle (CFP)															
stagiaires	1	6	7	10	9	19	4	13	17	11	12	23	26	40	66
jours indemnisés	127	462	589	691	947	1 638	153	589	742	650	612	1 262	1 621	2 610	4 231
jours non indem	0	0	0	0	0	0	0	81	81	85	0	85	85	81	165
total jours	127	462	589	691	947	1 638	153	670	823	735	612	1 347	1 706	2 691	4 396
Total formation professionnelle continue															
stagiaires	692	892	1 584	3 732	7 762	11 494	3 359	6 015	9 374	4 622	6 479	11 101	12 405	21 148	33 553
jours	1 596	2 530	4 126	9 204	17 193	26 398	7 860	12 959	20 819	9 409	12 842	22 251	28 069	45 525	73 593
TOTAL															
stagiaires	714	925	1 639	3 733	7 773	11 506	3 363	6 024	9 387	4 627	6 483	11 110	12 437	21 205	33 642
jours	5 706	8 815	14 521	9 244	17 714	26 958	8 342	13 524	21 865	9 473	12 877	22 350	32 765	52 929	85 694
TOTAL (hors CFP)															
stagiaires	713	919	1 632	3 723	7 764	11 487	3 359	6 011	9 370	4 616	6 471	11 087	12 411	21 165	33 576
jours	5 579	8 353	13 932	8 553	16 767	25 320	8 189	12 854	21 043	8 739	12 265	21 003	31 060	50 239	81 298

Les actions relevant de l'adaptation immédiate au poste de travail (T1) ont concerné les deux tiers des stagiaires en 2015, proportion relativement stable sur les trois dernières années. On constate cependant que les formations de type T3 ont une durée moyenne supérieure.

6. C. LES DISPOSITIFS PARTICULIERS DE FORMATION

T2

T3

6. C. 1. LE DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION (DIF)

Les agents de l'État bénéficient d'un crédit annuel d'heures de formation professionnelle, appelé droit individuel à la formation (DIF), qu'ils peuvent utiliser à leur initiative pour accomplir certaines formations.

Consommation du DIF en 2015	Nb de stagiaires	Répartition stagiaires	Nb d'heures	Répartition heures	Equivalent jours
Métiers de la culture	227	36%	5 263	35%	877
Préparation aux concours	122	19%	2 549	17%	425
Formations linguistiques	91	15%	2 703	18%	451
Bureautique	39	6%	463	3%	77
Gestion des ressources humaines	28	4%	486	3%	81
Hygiène santé et sécurité	19	3%	382	3%	64
Management	19	3%	448	3%	75
Parcours indiv. de formation et de reconversion	19	3%	774	5%	129
Informatique	14	2%	339	2%	57
Politiques publiques nationales	9	1%	189	1%	32
Techniques administratives	8	1%	301	2%	50
Bilan de compétences	7	1%	168	1%	28
Communication et services aux usagers	7	1%	327	2%	55
Validation des acquis de l'expérience	5	1%	235	2%	39
Développement durable	3	0%	87	1%	15
Economie finance et gestion	3	0%	254	2%	42
Techniques juridiques	3	0%	36	0%	6
Achats publics	2	0%	36	0%	6
Environnement professionnel	1	0%	21	0%	4
TOTAL	626	100%	15 060	100%	2 510

En 2015, on observe une diminution du recours au DIF en ce qui concerne le nombre de stagiaires (720 en 2014 contre 626 en 2015), avec un nombre d'heures de formation en baisse (15 491 contre 15 060 en 2015).

Les domaines les plus concernés par le DIF sont :

- les métiers de la culture (36 % des stagiaires / 35 % des jours).
- les préparations aux concours (19 % des stagiaires / 17 % des jours),
- les langues (15 % des stagiaires / 18 % des jours).

6. C. 2. LE BILAN DE COMPETENCES

Le bilan de compétences, aux termes du décret du 15 octobre 2007, permet aux agents « d'analyser leurs compétences, aptitudes et motivations en vue de définir un projet professionnel ». Le cas échéant, il permet de définir un projet de formation. Le congé ne peut excéder 24 heures de temps de service, soit quatre jours, qui peuvent le cas échéant être complétées par des heures prises sur le DIF.

➤ Nombre de bilan de compétence depuis 2011 par type de structure

	Administration centrale et SCN	DRAC	EPA et Mobilier nat	dont EP enseignement	total Bilans de compétence	Variation
2011	12	6	40	2	58	-9% 13% -2% -8%
2012	11	5	37	2	53	
2013	4	4	52	3	60	
2014	9	2	48	2	59	
2015	14	2	38	2	54	

6. C. 3. LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE (VAE)

Le décret du 15 octobre 2007 prévoit des actions de formation en vue de la validation des acquis de l'expérience professionnelle. Les agents peuvent suivre ces formations, à leur demande, dans la limite d'un congé qui ne peut excéder annuellement 24 heures de temps de service, soit quatre jours. Cette durée peut néanmoins être complétée par des heures prises sur le DIF.

➤ Nombre d'actions de formation en vue d'une VAE depuis 2011

	Administration centrale et SCN	DRAC	EPA et Mobilier nat	dont EP enseignement	total VAE	Variation
2011	1	4	7		12	33% 44% 13% -46%
2012	2	4	10	2	16	
2013	3	10	10	2	23	
2014	4	7	15	1	26	
2015	1	0	13	1	14	

Sur l'ensemble du ministère en 2015, ce dispositif a bénéficié à 14 agents. On observe une diminution significative par rapport à l'année passée.

6. C. 4. LE CONGE DE FORMATION PROFESSIONNELLE (CFP)

L'agent de la fonction publique d'État qui souhaite se former pour satisfaire un projet professionnel ou personnel peut, sous certaines conditions, bénéficier d'un congé de formation professionnelle. Ce congé d'une durée maximale de 3 ans est rémunéré pendant 12 mois.

➤ Les congés de formation professionnelle réalisés en 2014

	2012	2013	2014	2015
Effectif en CFP	45	40	54	66
Variation	10%	-11%	25%	18%

Au total 66 stagiaires étaient placés en CFP en 2015, ce qui correspond à 4 396 jours (contre 4 491 jours en 2013) dont 165 jours sans indemnités.

Détail des agents en CFP en 2014

	A+			A			B			C			Ensemble		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
stagiaires	1	6	7	10	9	19	4	13	17	11	12	23	26	40	66
jours indemnisés	127	462	589	691	947	1 638	153	589	742	650	612	1 262	1 621	2 610	4 231
jours non indem	0	0	0	0	0	0	0	81	81	85	0	85	85	81	165
total jours	127	462	589	691	947	1 638	153	670	823	735	612	1 347	1 706	2 691	4 396

6. D. LES DEPENSES DIRECTES DE FORMATION

T2**T3**

6. D. 1. EVOLUTION EN EUROS DES DEPENSES DIRECTES DE FORMATION

Les dépenses directes de formation comprennent les dépenses pédagogiques et les frais de mission des stagiaires (remboursement des frais d'hébergement et de déplacement).

➤ Evolution des dépenses directes de formation sur l'ensemble du ministère

	2012	2013	2014	2015
Dépenses (en €)	9 356 957 €	9 411 677 €	9 828 963 €	10 348 071 €
Variation	-3%	1%	4%	5%

➤ **Evolution 2014/2015 des dépenses directes de formation par type de structure**

Structure ayant assuré la formation	2014	2015	Variations 2014-2015	Part relative (2015)
Directions générales et INP	1 469 761 €	1 366 047 €	-103 714	13%
			-7%	
Directions générales hors INP	805 403 €	801 761 €	-3 642	8%
			0%	
Secrétariat général	2 171 057 €	2 112 128 €	-58 929	20%
			-3%	
DRAC	643 131 €	619 449 €	-23 683	6%
			-4%	
Etablissements publics et Mob.national	5 545 014 €	6 250 447 €	705 433	60%
			13%	
TOTAL	9 828 963 €	10 348 071 €	519 108	100%
			5%	

6. D. 2. REPARTITION DES DEPENSES DIRECTES ENTRE FRAIS PEDAGOGIQUES ET FRAIS DE MISSIONS

➤ **Répartition des dépenses directes entre frais pédagogiques et frais de missions**

Structure organisatrice	total des dépenses directes	dont Frais de mission	% frais de mission	Dont dépenses pédagogiques	% dépenses pédagogiques
Directions générales et INP	1 366 047	384 955	28%	981 092	72%
DG hors INP	801 761	76 611	10%	725 150	90%
INP	564 286	308 344	55%	255 942	45%
Secrétariat général	2 112 128	27 205	1%	2 084 923	99%
DRAC	619 449	334 105	54%	285 343	46%
EP et Mobilier national	6 250 447	712 457	11%	5 537 991	89%
TOTAL	10 348 071	1 458 722	14%	8 889 349	86%

6. D. 3. REPARTITION DES DEPENSES DE FORMATION PAR TYPE DE STRUCTURE ET PAR CATEGORIE

➤ Répartition des dépenses de formation par type de structure et par catégorie

Structure organisatrice	Catégorie				total	pourcentage
	A+	A	B	C		
Directions générales et INP	629 338 €	340 321 €	192 655 €	203 733 €	1 366 047 €	13%
Secrétariat général	158 342 €	810 123 €	507 610 €	636 053 €	2 112 128 €	20%
DRAC	92 118 €	212 101 €	183 068 €	132 161 €	619 449 €	6%
EP et Mobilier national	220 808 €	2 501 278 €	1 891 945 €	1 636 417 €	6 250 447 €	60%
TOTAL	1 100 605 €	3 863 823 €	2 775 278 €	2 608 364 €	10 348 071 €	100%
%	11%	37%	27%	25%	100%	

6. D. 4. REPARTITION DES DEPENSES DE FORMATION PAR DOMAINE

Domaines	2015	2014	Variation		Part relative 2015
			Montant	Taux	
Métiers de la culture	2 231 440	1 994 179	237 261	12%	22%
Bureautique/informatique	1 444 428	1 371 302	73 125	5%	14%
Hygiène santé et sécurité	1 331 459	1 283 053	48 406	4%	13%
Préparation aux concours	923 436	899 399	24 037	3%	9%
Management	868 721	630 732	237 988	38%	8%
Formations linguistiques	831 614	958 400	-126 786	-13%	8%
Formations statutaires	485 729	535 018	-49 289	-9%	5%
Communication et services aux usagers	367 472	391 654	-24 182	-6%	4%
Economie finance et gestion	355 395	278 658	76 737	28%	3%
Gestion des ressources humaines	345 860	443 138	-97 278	-22%	3%
Techniques administratives	245 798	336 698	-90 900	-27%	2%
Achats publics	189 987	164 627	25 360	15%	2%
Environnement professionnel	183 952	60 195	123 757	206%	2%
Bilan de compétences	125 969	113 076	12 893	11%	1%
Techniques juridiques	105 956	185 886	-79 929	-43%	1%
Politiques publiques nationales	73 337		73 337		1%
Europe	72 063	75 418	-3 355	-4%	1%
Parcours individualisé	68 225		68 225		1%
Validation des acquis de l'expérience	44 142	40 969	3 174	8%	0%
Congé de formation professionnelle	41 661	34 693	6 968	20%	0%
Développement durable	11 427	31 869	-20 442	-64%	0%
Total	10 348 071	9 828 963	519 108	5%	100%

La majeure partie des dépenses de formation est réalisée dans les domaines suivants :

- *métiers de la culture (22 % du total des dépenses directes),*
- *bureautique-informatique (14 %),*
- *hygiène et sécurité (13 %),*
- *préparation aux concours (9%).*

Cette répartition des dépenses par domaine est équivalente à la répartition des stagiaires sur ces mêmes domaines, le niveau des dépenses étant corrélé aux effectifs et à la durée des formations.

6. E. RECAPITULATIF FINANCIER T2 T3

Le bilan complet du coût de la formation professionnelle prend en compte, outre les dépenses directes évoquées ci-dessus, la rémunération des stagiaires pendant la durée des formations, ainsi que celle des personnels en charge de l'organisation et du suivi de l'activité de formation.

	Dépenses directes de formation	Ingénierie de formation	Traitement des stagiaires et congés de formation	Dépense totale de formation	Masse salariale (estimation)	Formation / masse salariale
2015 (€)	10 348 071	7 155 485	19 084 061	36 587 616	823 742 348	4,4%
%	28,3%	19,6%	52,2%	100%		
2014 (€)	9 828 963	7 323 244	18 823 447	35 975 655	803 989 398	4,5%
%	27,3%	20,4%	52,3%	100%		

Sur la base de barèmes de rémunérations établis par la DGAFP:

- le traitement des stagiaires est obtenu en multipliant le nombre de jours de formation par le coût salarial journalier de la formation ;
- la masse salariale est calculée en multipliant les effectifs en fonction de chaque catégorie par un coût forfaitaire annuel.

En 2015, les dépenses de formation au ministère de la culture et de la communication s'élèvent à près de 36 M €, représentant ainsi comme en 2014, 4,4 % de la masse salariale.

CHAPITRE 7 - LES RELATIONS SOCIALES

Cette partie présente les instances formelles de dialogue social réunies au cours de l'année 2015 :

- CTM, CTAC, CT spécial DRAC, CT des ENSA et CT spéciaux de SCN (Archives, Musées et Mobilier national) ;
- CHSCTM, CHSCT AC et CHSCT spéciaux de filière (Archives, Musées, Patrimoines) et CHSCT spécial Mobilier National ;
- CAP
- CCP

Elle fait également état des moyens accordés aux organisations syndicales au cours de cette année et des mouvements nationaux et locaux ayant donné lieu à un préavis de grève.

Chiffres clés

Instances tenues en 2015 :

- 16** CT ministériels dont 2 en présence de la Ministre de la Culture et de la Communication
- 5** CT d'administration centrale
- 3** CT spéciaux DRAC
- 3** CT des ENSA
- 5** CHSCTM
- 3** CHSCTAC
- 5** CCP
- 47** CAP

Préavis de grève déposés en 2015 :

- 5** préavis déposés dans le cadre de grèves nationales (671 grévistes)
- 15** préavis déposés dans le cadre de mouvements ministériels locaux (522 grévistes)

1 Accord négocié signé :

Accord du 8 juillet 2015 relatif aux modalités de recrutement et de gestion des agents

7. A. LES INSTANCES CONSULTATIVES

7.1 Le niveau de déconcentration des CAP (niveau central)

Le Ministère de la culture et de la communication compte 24 CAP :

FILIERES	ADMINISTRATIVE	SCIENTIFIQUE ET DE L'ENSEIGNEMENT	TECHNIQUE ET METIERS D'ART
CAP PAR CORPS	Administrateurs civils	Architectes et urbanistes de l'Etat	Adjointes techniques d'accueil, de surveillance et de magasinage
	Inspecteurs généraux des affaires culturelles	Professeurs des écoles nationales supérieures d'architecture	Adjointes techniques des administrations de l'Etat
	Attachés d'administration	Professeurs des écoles nationales supérieures d'art	Techniciens d'art
	Secrétaires administratifs et assistants de service social	Maitres-assistants des écoles nationales supérieures d'architecture	Chef de travaux d'art
	Inspecteurs et conseillers de la création, des enseignements artistiques et de l'action culturelle	Conservateurs du patrimoine	Techniciens des services culturels et des bâtiments de France
	Adjointes administratifs	Assistants ingénieurs	Ingénieurs des services culturels et du patrimoine
		Ingénieurs de recherche Ingénieurs d'études Chargés d'études documentaires Secrétaires de documentation Architectes en chef des monuments historiques Techniciens de recherche	

7.2 La répartition par genre des représentants du personnel (titulaires et suppléants) par type d'instance (CT, CHSCT, CAP)

INSTANCES	Nbre de membres (titulaires)	Proportion d'hommes et de femmes Titulaires (en fonction des sièges effectivement pourvus)				Proportion d'hommes et de femmes Suppléants (en fonction des sièges effectivement pourvus)			
		H		F		H		F	
CTM	15	7	47%	8	53%	9	60%	6	40%
CTAC	10	3	30%	7	70%	3	30%	7	70%
CT DRAC	10	5	50%	5	50%	4	40%	6	60%
CHSCT M	7	2	29%	5	71%	5	71%	2	29%
CHSCT AC	7	3	43%	4	57%	3	43%	4	57%
CAP	124	71	57%	53	43%	63	51%	61	49%

7. 3 Le nombre de réunions des instances représentatives du personnel par type (CT, CHSCT, CAP)

a) Les réunions des comités techniques

Les réunions des comités techniques ministériels en 2015 (16 effectivement tenues)

- **Comité technique ministériel le 5 mars 2015** sur l'ordre du jour suivant : Approbation du projet de règlement intérieur du comité technique ministériel ; Présentation des grandes rubriques de l'agenda social ; Approbation des procès-verbaux des comités techniques ministériels du 21 mai, du 27 juin, du 16 septembre, du 17 octobre, du 14 novembre 2014 ; Projet de décret abrogeant le statut d'emploi du président du Louvre (*pour avis*) ; Point d'actualité sur la réforme territoriale (*pour information*) ; Tableau de suivi des précédents comités techniques ministériel (*pour information*) ; Présentation du bilan social 2013 (*pour information*) ; Présentation des grands axes d'une méthode de Gestion Prévisionnelle des Effectifs, des Emplois et des Compétences (*pour information*) ; État d'avancement du projet SIRH (*pour information*) .

- **Comité technique ministériel le 2 avril 2015 (présence ministre)** sur l'ordre du jour suivant : Approbation du projet de règlement intérieur du comité technique ministériel ; Approbation du procès-verbal du comité technique ministériel du 16 septembre 2014 ; Tableau de suivi des précédents comités techniques ministériels (*pour information*) dont emplois d'avenir et apprentissage ; Présentation de la méthode et du calendrier de mise en œuvre de la Gestion Prévisionnelle des Effectifs, des Emplois et des Compétences (*pour information*) ; Intervention de la ministre ; Présentation de l'agenda social 2015 (*pour information*) ; Incidences sur la gestion des emplois des principales décisions à caractère budgétaire (*pour information*) ; Point d'actualité sur la réforme territoriale (*pour information*). **Le point n°7 relatif aux incidences sur la gestion des emplois des principales décisions à caractère budgétaire a été reporté à un prochain CTM.**

- **Comité technique ministériel le 4 juin 2015** sur l'ordre du jour suivant : Approbation du procès-verbal du comité technique ministériel du 5 mars 2015 ; Projet de décret relatif à l'établissement public de la Cité de la Musique - Philharmonie de Paris (*pour avis*) ; Projet de loi relatif à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine (*pour information*) ; Point d'actualité sur la réforme territoriale (*pour information*) ; Projets d'arrêtés relatifs aux concessions de logement de fonction (*pour avis*) ; Présentation du plan de formation 2015 (*pour avis*) et présentation de la note sur les formateurs internes (*pour information*) ; Tableau de suivi des précédents comités techniques ministériels (*pour information*) dont emplois d'avenir et apprentissage ; Point d'information relatif au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) (*pour information*) ; Point d'information relatif à la mise en œuvre du décret du 24 juillet 2014 relatif aux secrétaires généraux des ministères et ses conséquences au ministère de la culture et de la communication (*pour information*). **Les points 7, 8, 9 ainsi que les questions diverses posées par les organisations syndicales n'ont pu être examinées en raison de l'heure tardive. Ils ont fait l'objet d'une présentation à un CTM ultérieur. Par ailleurs, un vote unanime défavorable est intervenu sur les projets d'arrêtés relatifs aux concessions de logement de fonction. L'instance a donc été reconvoquée le 25 juin 2015 .**

- **Comité technique ministériel le 25 juin 2015** (reconvocation) sur le point suivant ayant fait l'objet d'un vote unanime défavorable des organisations syndicales lors du CTM du 4 juin : Projets d'arrêtés relatifs aux concessions de logement de fonction.

- **Comité technique ministériel le 25 juin 2015** (première reconvocation) sur l'ordre du jour suivant : Approbation du procès-verbal du comité technique ministériel du 2 avril 2015 ; Tableau de suivi des précédents comités techniques ministériels (*pour information*) dont emplois d'avenir et apprentissage ; Projet de décret relatif à l'établissement public de la Cité de la Musique - Philharmonie de Paris (*pour avis*) ; Point d'information relatif au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) (*pour information*) ; Point d'information relatif à la mise en œuvre du décret du 24 juillet 2014 relatif aux secrétaires généraux des ministères et ses conséquences au ministère de la culture et de la communication (*pour information*) ; Projet d'arrêté portant création du comité national de l'action sociale du ministère de la culture et de la communication (*pour information*). **Les points 4, 5, 6 ainsi que les questions diverses posées par les organisations syndicales n'ont pu être examinées en raison de l'heure tardive. Ils ont fait l'objet d'une présentation à un CTM ultérieur. Par ailleurs, un vote unanime défavorable est intervenu sur le projet de décret relatif à l'établissement public de la Cité de la Musique - Philharmonie de Paris. L'instance a donc été reconvoquée le 10 juillet 2015.**

- **Comité technique ministériel le 10 juillet 2015** (reconvocation) sur le point suivant ayant fait l'objet d'un vote unanime défavorable des organisations syndicales lors du CTM du 25 juin : projet de décret relatif à l'établissement public de la Cité de la Musique - Philharmonie de Paris.

- **Comité technique ministériel le 10 juillet 2015** (première reconvocation) sur l'ordre du jour suivant : Instruction relative aux modalités de recrutement et de gestion des agents contractuels au sein des services et établissements publics administratifs relevant du ministre chargé de la culture (*pour avis*) ; Point d'information relatif au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) (*pour information*) ; Projet d'arrêté relatif au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) du corps des inspecteurs et conseillers de la création, des enseignements artistiques et de l'action culturelle (ICCEAAC) (*pour avis*) ; Projet d'arrêté portant création du comité national de l'action sociale du ministère de la culture et de la communication (*pour avis*) ; Décret relatif à la charte de déconcentration et ses conséquences sur les politiques publiques culturelles, les personnels, leurs métiers et leurs carrières (*pour information*) ; Point d'information sur la stratégie immobilière du ministère de la culture et de la communication (*pour information*) ; Point d'information sur le service civique (*pour information*). **Les points 4 et 7 ainsi que les questions diverses posées par les organisations syndicales (ci-dessous) n'ont pu être examinées en raison de l'heure tardive. Ils ont fait l'objet d'une présentation à un CTM ultérieur.**

- **Comité technique ministériel le 17 septembre 2015** sur l'ordre du jour suivant : Implantation des locaux du ministère de la culture et de la communication (*pour information*) ; Principes d'organisation des directions régionales des affaires culturelles dans

le cadre de la réforme territoriale (*pour information*) ; Délégation de compétences au conseil régional de Bretagne (*pour avis*) ; Point d'information sur l'ouverture du musée du Louvre, du musée d'Orsay et de l'Orangerie, et du Château, musée et domaine national de Versailles 7 jours sur 7 (*pour information*) ; Approbation des procès-verbaux des comités techniques ministériels du 4 juin et du 25 juin 2015 ; Projet d'arrêté relatif aux moyens des CHSCT (*pour avis*) ; Projet de décret relatif à la direction des affaires culturelles de Mayotte (*pour avis*) ; Point sur l'agenda social (*pour information*) ; Tableau de suivi des précédents comités techniques ministériels (*pour information*) dont emplois d'avenir et apprentissage ; *Questions diverses*. **Faute de temps, les points n° 8 et 9 ont été reportés au CTM du 28 septembre.**

- **Comité technique ministériel du 28 septembre 2015** sur l'ordre du jour suivant : Délégation de compétences au conseil régional de Bretagne (*pour avis*) ; Tableau de suivi des précédents comités techniques ministériels (*pour information*) dont emplois d'avenir et apprentissage ; Point sur l'agenda social (*pour information*). **Les points n°2 et 3 de l'ordre du jour ainsi que les questions diverses ont été reportés à un prochain CTM. Par ailleurs, un vote unanime défavorable est intervenu sur la délégation de compétences au conseil régional de Bretagne L'instance a donc été reconvoquée le 13 octobre 2015.**

- **Comité technique ministériel le 13 octobre 2015** sur le point suivant ayant fait l'objet d'un vote unanime défavorable des organisations syndicales lors du CTM du 28 septembre : délégation de compétence au conseil régional de Bretagne.

- **Comité technique ministériel le 13 octobre 2015** sur l'ordre du jour suivant : Tableau de suivi des précédents comités techniques ministériels (*pour information*) dont emplois d'avenir ; Point sur l'agenda social (*pour information*) ; Arrêté interministériel relatif à la prime d'accompagnement de la réorganisation régionale de l'État (*pour avis*) ; Point d'information sur le service civique (*pour information*) ; Présentation du dispositif d'apprentissage au ministère de la Culture et de la Communication (*pour information*).

- **Comité technique ministériel du 3 novembre 2015** sur l'ordre du jour suivant : Approbation du procès-verbal du comité technique ministériel du 10 juillet 2015 (première convocation) ; Projet de décret modifiant le décret n°91-486 du 14 mai 1991 portant statut particulier des corps de fonctionnaires de recherche de la mission de la recherche du ministère de la culture, de la communication et des grands travaux (*pour avis*) ; Arrêtés d'application du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État (*pour avis*) pour les corps suivants :

- Inspecteurs généraux des affaires culturelles ;
- Adjoints administratifs ;
- Secrétaires administratifs ;

Présentation du bilan formation professionnelle 2014 (*pour information*) ; Observatoire de l'emploi contractuel (*pour information*) ; Réforme de l'administration territoriale de l'État (*pour information*) ; Point d'information sur le Projet de loi liberté de création, architecture

et patrimoine (*pour information*) ; Tableau de suivi dont emplois d'avenir et apprentissage (*pour information*) ; Questions diverses.

L'ordre du jour a été scindé en deux. Les deux premiers points ont été examinés. Les autres ont été traités lors du CTM du 10 novembre 2015.

- **Comité technique ministériel du 10 novembre 2015** sur l'ordre du jour suivant : Approbation du procès-verbal du comité technique ministériel du 10 juillet 2015 (première convocation) ; Arrêtés d'application du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État pour les corps suivants :

- Inspecteurs généraux des affaires culturelles (*pour avis*) ;
- Adjoints administratifs (*pour avis*) ;
- Secrétaires administratifs (*pour avis*) ;

Projet de décret portant diverses mesures d'organisation de l'administration territoriale de l'État dans les régions (*pour avis*) ; Réforme de l'administration territoriale de l'Etat (*pour information*) ; Présentation du bilan formation professionnelle 2014 (*pour information*) ; Observatoire de l'emploi contractuel (*pour information*) ; Point d'information sur le Projet de loi liberté de création, architecture et patrimoine (*pour information*) ; Tableau de suivi dont emplois d'avenir et apprentissage (*pour information*) ; Questions diverses. **En raison de l'heure tardive, les points n°8 et n°9 ont été reportés au prochain CTM suivant. Par ailleurs, un vote unanime défavorable est intervenu sur les projets d'arrêtés RIFSEEP. L'instance a donc été reconvoquée le 25 novembre 2015.**

- **Comité technique ministériel le 25 novembre 2015** (reconvocation) sur le point suivant ayant fait l'objet d'un vote unanime défavorable des organisations syndicales lors du CTM du 10 novembre : Arrêtés d'application du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État pour les corps suivants :

- Inspecteurs généraux des affaires culturelles (*pour avis*) ;
- Adjoints administratifs (*pour avis*) ;
- Secrétaires administratifs (*pour avis*).

- **Comité technique ministériel du 25 novembre 2015** (première reconvoocation) sur l'ordre du jour suivant : Approbation du procès-verbal du comité technique ministériel du 10 juillet 2015 (première convocation) ; Projet de décret portant diverses mesures d'organisation de l'administration territoriale de l'État dans les régions (*pour avis*) ; Tableau de suivi dont emplois d'avenir et apprentissage (*pour information*) ; Questions diverses.

- **Comité technique ministériel du 15 décembre 2015 (présence ministre)** sur l'ordre du jour suivant : Approbation des procès-verbal des comités techniques ministériels du 10 juillet 2015 (reconvocation et première convocation), du 17 septembre 2015, du 28 septembre 2015, du 13 octobre 2015 (reconvocation et première convocation) et du 3 novembre 2015 ; Charte sociale du ministère de la Culture et de la Communication concernant ses relations

avec ses prestataires (*pour avis*) ; Décret fixant l'échelonnement indiciaire des corps des ingénieurs de recherche, des ingénieurs d'études et des assistants ingénieurs relevant du ministère de la Culture et de la Communication (*pour avis*) ; Présentation du plan ministériel d'accompagnement RH dans le cadre de la réforme territoriale (*pour information*) ; Présentation des arrêtés d'organisation des DRAC (*pour information*) ; Présentation de l'état d'avancement du SIRH RenoirRH (*pour information*) ; Point d'information sur les concours du ministère de la Culture et de la Communication pour l'année 2016 (*pour information*), tableau de suivi (*pour information*).

En raison de l'heure tardive, le point n°8 a été reporté à un prochain CTM.

Les réunions des comités techniques d'administration centrale en 2015 (5 réunions effectivement tenues)

- **Comité technique d'administration centrale du 13 mars 2015** sur l'ordre du jour suivant : Approbation du règlement intérieur du comité technique d'administration centrale ; Approbation des procès-verbaux des CTAC du 25 mars et du 16 juillet 2014, du CT de la DGP du 6 novembre 2014 et du CT de la DGCA du 28 novembre 2014 ; Présentation du nouveau périmètre du CTAC (*pour information*) ; Projet d'arrêté d'organisation relatif aux missions et à l'organisation de la direction générale de la création artistique (*pour avis*) ; Tableau de suivi des précédents comités techniques d'administration centrale (*pour information*) ; Projet d'évolution de l'organisation de la DICOM (*pour information*) ; Rôle du département de la programmation et des moyens (*pour information*).

- **Comité technique d'administration centrale du 13 avril 2015 reconvoqué** sur l'ordre du jour suivant : Projet d'arrêté d'organisation relatif aux missions et à l'organisation de la direction générale de la création artistique (*pour avis*).

- **Comité technique d'administration centrale du 16 juin 2015** sur l'ordre du jour suivant : Règlement Intérieur du CTAC (*pour avis*) ; Présentation du périmètre du CTAC (*pour information*) ; Approbation du PROCÈS-VERBAL du CT de la DGCA du 26 juin 2014, du procès-verbal du CT de la DGCA du 25 septembre 2014 et du procès-verbal du CTAC du 13 mars 2015 (*pour avis*) ; Incidences sur la gestion des emplois des principales décisions à caractère budgétaire (*pour information*) ; Charte de déconcentration (*pour information*) ; Point sur le projet de Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière pour l'administration centrale (*pour information*) ; Point sur le projet de migration des serveurs informatiques du centre de Saint-Cyr (*pour information*) ; Point relatif à la direction générale des patrimoines (*pour information*) : la situation des salles de formations du département de la formation scientifique et technique ; la situation du bureau de l'élaboration et de l'utilisation des inventaires archéologiques ; Evolution de l'organisation de la DICOM et mesures d'accompagnement (*pour information*) ; Accueil d'apprenti(e)s en administration centrale et services à compétence nationale à la rentrée 2015 (*pour avis*).

En raison de l'heure tardive, le dernier point a été reporté à un prochain CTAC.

- **Comité technique d'administration centrale du 25 septembre 2015** sur l'ordre du jour suivant : Approbation du procès-verbal du CTAC du 16 juin 2015 (*pour avis*) ; Tableau de suivi des précédents CTAC (*pour information*) ; Bilan social de l'administration centrale (*pour*

information) ; Point sur le projet de Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière pour l'administration centrale (*pour information*) ; Accueil d'apprenti(e)s en administration centrale et services à compétence nationale à la rentrée 2015 (*pour avis*).

En raison de l'heure tardive, le dernier point a été reporté à un prochain CTAC.

- **Comité technique d'administration centrale du 17 novembre 2015** sur l'ordre du jour suivant : Approbation du procès-verbal du CTAC du 25 septembre 2015 (*pour avis*) ; Tableau de suivi des précédents CTAC (*pour information*) ; Accueil d'apprenti(e)s en administration centrale et services à compétence nationale à la rentrée 2015 (*pour avis*) ; Evolution de l'organisation du SRH : création d'un bureau de la santé et de la sécurité au travail (*pour avis*).

Les réunions des comités techniques spéciaux des DRAC en 2015 (3 réunions effectivement tenues)

- **Comité technique spécial des DRAC du 10 avril 2015** sur l'ordre du jour suivant : Approbation du règlement intérieur du comité technique des DRAC ; Présentation du périmètre du CT spécial DRAC (*pour information*) ; Point sur les chantiers portant sur l'administration territoriale de l'État, en lien avec les autres chantiers de réforme de l'État (*pour information*) : préparation de la nouvelle organisation des services déconcentrés au 1er janvier 2016 ; relations services déconcentrés - administration centrale ; Revue des missions ; Emplois et organigrammes des DRAC (*pour information*) ; Questions diverses.

- **Comité technique spécial des DRAC du 23 juin 2015** sur l'ordre du jour suivant : Calendrier de la réforme territoriale ; Principes ministériels et points de vigilance ; Présentation des projets de macro-organigrammes des DRAC ; Modalités d'organisation du dialogue social accompagnant la réforme territoriale ; Modalités d'accompagnement des agents ; Questions diverses.

- **Comité technique spécial des DRAC du 19 novembre 2015** sur l'ordre du jour suivant : Approbation du procès-verbal du CT des DRAC du 10 avril 2015 et du procès-verbal du CT des DRAC du 23 juin 2015 (*pour avis*) ; Projet de décret portant diverses mesures d'organisation de l'administration territoriale de l'État dans les régions (*pour information*) ; Organisation des DRAC fusionnées (*pour information*) : micro-organigrammes, études d'impact, conditions de mise en œuvre ; Mise en place des conseillers développement culturel (*pour information*) ; Présentation des mesures d'accompagnement des agents dans le cadre de la réforme de l'Administration Territoriale de l'État (*pour information*) ; Questions diverses.

Les réunions du CT des ENSA et des CT spéciaux de SCN (Archives, Musées et Mobilier national) (10 réunions effectivement tenues)

Les réunions des CT de la sphère DGP (le CT spécial Musées, le CT spécial Archives, le CT commun des ENSA) :

Les réunions du CT spécial Musées (3 réunions effectivement tenues) :

Date	Sujets	Remarques
03/04/2015	– Approbation du règlement intérieur du comité technique spécial musées de la direction générale des patrimoines (pour avis) – Champ de compétence du CT spécial Musées de la direction générale des patrimoines (pour information) – Point de situation du Musée d'archéologie nationale (pour information) – Point d'information sur l'organisation du service de la surveillance du C2RMF (pour information) – Point d'information sur l'intégration de la Bibliothèque centrale des musées nationaux (BCMNM) du Service des bibliothèques, des archives et de la documentation générale des musées de France (SBADG) à la bibliothèque de l'INHA (pour information) – Point d'information sur Moreau/Henner (pour information)	Première séance du CT spécial Musées après les élections professionnelles de décembre 2014
22/06/2015	– Approbation du règlement intérieur du CT spécial Musées (pour avis) – Approbation du procès-verbal de la séance du 3 avril 2015 (sous réserve pour avis) – Point de situation relatif au Musée d'archéologie nationale et domaine national de Saint-Germain-en-Laye (pour information) – Point de situation sur le rapprochement Moreau/Henner (pour information) – Présentation du rapport de l'inspection générale des patrimoines relatif au C2RMF (pour information)	
03/12/2015	– Approbation du procès-verbal de la séance du 22 juin 2015 (pour avis) – Point relatif au SCN Service des bibliothèques, des archives et de la documentation générale des musées de France (SBADG) : Intégration de la Bibliothèque centrale des musées nationaux (BCMNM) à la bibliothèque de l'INHA (pour avis) ; Examen des pistes de travail sur la Mission de soutien au réseau des bibliothèques et le Centre de documentation (pour information) – Point relatif au SCN Musée d'Archéologie nationale – Domaine national de Saint-Germain-en-Laye : Examen du projet d'organigramme (pour avis) – Point relatif au SCN Musée Magnin : Examen du projet de règlement intérieur (pour avis) ; Examen des projets de planning (pour avis) – Point d'information relatif à la convention relative à la collaboration entre la DGP, les SCN, et la RMN-GP (pour information) – Point emplois dans les musées (pour information)	

Il est à noter la tenue d'autres réunions :

– le 12/03/2015, une **réunion préparatoire** à la première séance du CT spécial Musées associant les représentants du personnel membres du CT consacrée à son projet de règlement intérieur ;

– les 29/09/2015 et 20/10/2015 des **réunions de concertation** associant les organisations syndicales représentées au CT Ministériel relatives au projet d'instruction ministérielle à l'intention des trois musées nationaux concernés par la mesure d'accès privilégié le 7^e jour aux publics scolaires et aux publics les plus éloignés de la culture ;

– le 26/11/2015, une **réunion thématique secteur Musées** associant les organisations syndicales représentées au CT spécial Musées portant particulièrement sur le SCN Service des bibliothèques, des archives et de la documentation générale des musées de France (SBADG) : l'intégration de la Bibliothèque centrale des musées nationaux (BCMN) à la bibliothèque de l'INHA, et l'examen des pistes de travail sur la Mission de soutien réseau des bibliothèques et le Centre de documentation.

Les réunions du CT spécial Archives (3 réunions effectivement tenues) :

Date	Sujets	Remarques
10/04/2015	– Approbation du règlement intérieur du comité technique spécial archives de la direction générale des patrimoines (pour avis) – Champ de compétence du CT spécial Archives de la direction générale des patrimoines (pour information) – Point de situation sur les Archives nationales, site de Fontainebleau (pour information) – Travaux relatifs au projet de circulaire sur la prise en compte du risque d'exposition à l'amiante dans les archives (pour information) – Gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences dans le secteur Archives – focus sur les conservateurs (pour information)	Séance d'installation du CT spécial Archives après les élections professionnelles de décembre 2014
21/05/2015	– SCN Archives nationales d'Outre-Mer (ANOM) : présentation du projet de réorganisation du service et transmission des documents afférents : note sur les bilans/objectifs, comptes-rendus des réunions des 5 groupes de travail, organigramme cible – SCN Archives nationales du Monde du Travail (ANMT) : point de situation sur les effectifs, sur les missions et le périmètre d'action et sur l'organisation de la fonction « accueil et surveillance » en rez-de-chaussée – SCN Archives nationales – site de Paris : ouverture au public de l'ancienne « Salle des inventaires » du Centre d'Accueil et de Recherche des Archives nationales (CARAN) – Demande d'information sur les niveaux et montants des régimes indemnitaires (notamment IAT, IFTS, et indemnités pour travaux dangereux, insalubres, incommodes et salissants) servis aux agents (toutes filières et catégories) affectés dans les services à compétence nationale des Archives nationales – Demande de présentation d'un point sur la situation des emplois d'agents titulaires et non-titulaires, par service à compétence nationale (et par site), par filière et catégorie, faisant apparaître pour	CT spécial Archives convoqué à la demande des organisations syndicales

	les agents non-titulaires, le service d'affectation, la nature du contrat, la nature du besoin, le groupe, la durée et la quotité de travail	
25/11/2015	– Approbation des procès-verbaux des séances du 10 avril et du 21 mai 2015 (pour avis) – Mesures concernant la sûreté des établissements et services du ministère (pour information) – Point de situation relatif au SCN Archives nationales, site de Fontainebleau : présentation du rapport de l'OPPIC, ses différents scénarios et leurs implications sur les autres sites des Archives nationales (pour information) – Actualité relative au SCN Archives nationales d'Outre-Mer (ANOM), dont programme de travaux et projet d'organisation du service (pour information) – Actualité relative au SCN Archives nationales du Monde du Travail (ANMT), dont programme de travaux (pour information)	

Il est à noter la tenue le 12/03/2015 d'une **réunion préparatoire** à la première séance du CT spécial Archives associant les représentants du personnel membres du CT consacrée à son projet de règlement intérieur.

Les réunions du CT commun des ENSA (3 réunions effectivement tenues) :

Date	Sujets	Remarques
20/05/2015	– Examen du règlement intérieur du CT commun des ENSA (pour avis) – Approbation du procès-verbal du CT du 26 novembre 2014 (pour avis) – Tableau de suivi du CT du 26 novembre 2014 (pour information) – Composition et fonctionnement du groupe d'experts valant pour commission des pairs (pour information) – Situation des effectifs T2 et T3 au 31/12/2014 et état des lieux des contractualisations (pour information) – Réformes statutaires issues des préconisations du rapport Feltesse et du rapport IGAC – IGAENR (pour information) – Contrats d'établissement entre les ENSA et le ministère de la culture et de la communication (pour information)	Séance d'installation du CT commun des ENSA après les élections professionnelles de décembre 2014
18/11/2015	– Approbation du procès-verbal du CT du 20 mai 2015 (pour avis) – Tableau de suivi du CT du 20 mai 2015 (admission des étudiants primo-entrants, regroupements d'établissements d'enseignement supérieur, concours des enseignants 2015, décret de 1971) (pour information) – Réformes statutaires issues des préconisations du rapport Feltesse et du rapport IGAC – IGAENR : point d'étape sur les textes en cours d'élaboration sur le statut des ENSA, le statut des enseignants-chercheurs, et la commission des pairs (pour information) – Enseignants contractuels dans les ENSA (pour information) – Projet de loi de finances 2016, focus sur le secteur enseignement et recherche en architecture (pour information)	
17/12/2015	– Réformes statutaires issues des préconisations du rapport Feltesse et du rapport IGAC – IGAENR : point d'étape sur les textes en cours	Suite du CT commun des ENSA du 18/11/2015

Il est à noter la tenue le 10/03/2015 d'une **réunion de présentation** aux organisations syndicales représentées au CT Ministériel du rapport relatif à l'évolution du statut des enseignants des ENSA « *une nouvelle ambition pour la recherche dans les écoles nationales supérieures d'architecture – Propositions pour un statut d'enseignant chercheur* » par l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche (IGAENR) et de l'inspection générale des affaires culturelles (IGAC).

Par ailleurs, lors de la séance du CT commun des ENSA du 20 mai 2015, un calendrier de travail relatif aux chantiers statutaires issus des préconisations du rapport Feltesse et du rapport IGAC – IGAENR a été débattu. Ainsi se sont tenues six **réunions de concertation** associant les organisations syndicales représentées à la fois au CT commun des ENSA et aux CAP des corps concernés par les mesures statutaires les 01/07/2015, 29/09/2015, 06/10/2015, 14/10/2015, 19/10/2015, 09/11/2015 portant sur deux projets de texte : le projet de décret relatif aux écoles d'architecture et le projet de décret relatif aux statuts enseignants-chercheurs.

A l'issue du CT commun des ENSA du 18 novembre 2015, a également été mis en place un **groupe de travail** relatif aux personnels enseignants contractuels et aux modalités de titularisation dont une première réunion, associant les organisations syndicales représentées au CT Ministériel, s'est tenue le 16/12/2015.

La réunion du CT spécial mobilier national :

- CT spécial mobilier national du 15 octobre 2015 sur l'ordre du jour suivant : Approbation du PROCÈS-VERBAL du précédent comité technique; présentation de la lettre de mission du directeur en date du 7 juillet 2015 ; présentation du projet d'établissement ; rapport d'activité 2013 ; budget 2015 ; effectifs 2015; réorganisation du secrétariat général ; règlement intérieur des résidents.

b) Les réunions des CHSCT

Les réunions des CHSCT M (5 réunions)

- Le 17 mars 2015 :

Le CHSCT ministériel s'est réuni sur l'ordre du jour suivant : projet de règlement intérieur du CHSCTM ; désignation du secrétaire de CHSCT ; procès-verbaux du 24 juin et 10 juillet 2014 et 19 novembre ; grille de suivi des travaux du CHSCT ministériel ; présentation des évolutions des récapitulatifs mensuels de déplacements dans Chorus DT ; point d'information sur la réforme des logements de fonction : impact sur les conditions de travail ; présentation de la déclinaison de l'accord cadre RPS ; présentation du résultat de l'enquête 2014 relative aux suicides et tentatives de suicides au ministère ; bilan 2013 des recrutements RQTH ; statistiques relatives aux accidents du travail et maladies professionnelles pour l'année 2013 ; bilan de la situation générale de la santé, de la sécurité

et des conditions de travail pour l'année 2013 ; cartographie 2015 de la médecine de prévention ; cartographie 2015 des agents de prévention.

- Le 14 avril 2015 :

Le CHSCT ministériel s'est réuni sur l'ordre du jour suivant : procès-verbal du 19 novembre 2014 ; grille de suivi des travaux du CHSCT ministériel ; présentation des évolutions des récapitulatifs mensuels de déplacements dans Chorus DT ; point d'information sur la réforme des logements de fonction : impact sur les conditions de travail ; projet ARP : suivi des délibérations du CHSCTM du 10 juillet 2014 ; prescriptions ministérielles relatives aux fouilles archéologiques sur les sites potentiellement pollués par les engins de guerre ; point d'étape de la mission de réflexion en vue de mettre en place une structure nationale HSCT ; fonctionnement des commissions de réforme ; bilan de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail pour l'année 2013 ; cartographie 2015 de la médecine de prévention ; cartographie 2015 des agents de prévention.

- Le 30 juin 2015 :

Le CHSCT ministériel s'est réuni sur l'ordre du jour suivant : procès-verbal du 19 novembre 2014 ; grille de suivi des travaux du CHSCT ministériel et bilan du mandat précédent ; présentation du rapport relatif à la mission de suivi de l'IGAC pour mesurer les suites du rapport de l'IGAC au CMN ; présentation du rapport final relatif à la mission de réflexion en vue de mettre en place une structure nationale de prévention des risques professionnels et de pilotage de la politique du ministère en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail ; projet ARP : suivi des délibérations du CHSCTM du 10 juillet 2014 ; réforme territoriale et incidences sur la santé et les conditions de travail des agents ; point sur le projet de circulaire sur la définition des astreintes et du temps de travail des agents logés par l'administration ; présentation du vade-mecum relatif à la politique immobilière ministérielle ; présentation du projet de guide relatif à la prévention de l'inaptitude ; moyens accordés aux membres des CHSCT.

- Le 16 novembre 2015 :

Le CHSCT ministériel s'est réuni de manière exceptionnelle à la suite des attentats du 13 novembre sur l'ordre du jour suivant : mesures de sécurité et de protection des personnels, des publics, des bâtiments et des biens, des établissements, services et sites du ministère de la culture et de la communication recevant du public, suite aux attentats du 13 novembre 2015.

- Le 24 novembre 2015 :

Le CHSCT ministériel s'est réuni sur l'ordre du jour suivant : procès-verbal du 19 novembre 2014 ; programme national de prévention des risques professionnels ; projet de circulaire astreintes ; présentation de l'état d'avancement du SIRH RenoiRH ; réforme territoriale de l'état : projet d'étude d'impact ; dernières évolutions de la cartographie 2015 de la médecine de prévention ; évolution du marché voyageur et des modalités de réservation et extension

de CHORUS DT aux services à compétence nationale ; impact de la fréquentation importante de certains établissements sur les conditions de travail de certains agents ; statistiques relatives aux accidents du travail et maladies professionnelles ; fonctionnement des commissions de réforme ; grille de suivi des travaux du CHSCT ministériel.

Les réunions du CHSCT AC (6 réunions)

- Le 6 mars 2015 :

Le CHSCT d'administration centrale s'est réuni sur l'ordre du jour suivant : présentation du nouveau périmètre du CHSCT et désignation du secrétaire du CHSCT ; projet de service de la DGCA ; rôle du département de la programmation et des moyens au secrétariat général ; projet d'évolution de l'organisation de la DICOM ; conditions de travail des agents de la DGLFLF ; grille de suivi des travaux du CHSCT ; suivi des chantiers de travaux sur l'emprise de l'administration centrale et programmation 2015.

- Le 1^{er} avril 2015 :

Le CHSCT d'administration centrale s'est réuni sur l'ordre du jour suivant : projet de règlement intérieur du CHSCT d'administration centrale ; procès-verbaux des séances du 1^{er} octobre et 25 novembre 2014 ; grille de suivi des travaux du CHSCT ; présentation des quatre services d'administration centrale rattachés au CHSCT ; examen des registres santé et sécurité au travail ; examen des accidents du travail ; échange sur les visites de délégation du CHSCT pour l'année 2015.

Le 12 mai 2015 :

Le CHSCT d'administration centrale s'est réuni sur l'ordre du jour suivant : procès-verbal de la séance du 6 mars 2015 ; grille de suivi des travaux du CHSCT et intégration du suivi des travaux des quatre nouveaux services d'administration centrale ; Goia : impact du nouvel outil sur les conditions de travail ; bilan de la campagne d'évaluation 2015 ; situation du Centre national de la préhistoire (CNP), du bureau de l'élaboration et de l'utilisation des inventaires archéologiques (BEUIA) et du SIAF ; suivi des chantiers de travaux sur les emprises de l'administration centrale ; organisation et modalités envisagées pour les visites de délégation du CHSCT ; présentation du rapport relatif à la mission de réflexion en vue de mettre en place une structure nationale HSCT ; présentation de la déclinaison ministérielle de l'accord-cadre relatif à la prévention des risques psychosociaux.

- Le 2 octobre 2015 :

Le CHSCT d'administration centrale s'est réuni sur l'ordre du jour suivant : procès-verbal séance du 6 mars et 1^{er} avril 2015 ; grille de suivi des travaux du CHSCT ; évolution de l'organisation du SRH : création d'un bureau de la santé et de la sécurité au travail ; regroupement des pôles documentaires de la DICOM et du SCPCI ; mutualisation des véhicules du parc automobile en administration centrale ; suivi des chantiers de travaux sur les emprises de l'administration centrale et information sur les référents de site ; politique immobilière en administration centrale ; situation des nouvelles entités : CNMN et services d'administration centrale du Quadrilatère des Archives ; suivi du déploiement de GOÏA ;

examen des registres hygiène et sécurité ; présentation du rapport de la médecine de prévention.

- Le 6 novembre 2015 :

Le CHSCT d'administration centrale s'est réuni sur l'ordre du jour suivant : évolution de l'organisation du SRH : création d'un bureau de la santé et de la sécurité au travail ; point d'étape sur le SIRH ; suivi du déploiement de GOIA ; conditions de travail des chauffeurs de l'immeuble rue des Pyramides ; point sur la situation du bureau de l'élaboration et de l'utilisation des inventaires archéologiques BEUIA.

- Le 10 décembre 2015 ;

Le CHSCT d'administration centrale s'est réuni sur l'ordre du jour suivant : mesures de sûreté sur les bâtiments d'administration centrale ; cellule de soutien psychologique des agents ; projet de règlement du parc automobile ; suivi de situation de la direction générale de la langue française et aux langues de France ; point sur le schéma pluriannuel de stratégie immobilière de l'administration centrale ; grille de suivi des travaux du CHSCT d'administration centrale.

Les réunions du CHSCT spécial mobilier national (3 réunions)

- **CHSCT spécial du mobilier national du jeudi 16 avril 2015** sur l'ordre du jour suivant : Présentation du règlement intérieur du CHSCT ; Élection du secrétaire et du secrétaire adjoint du CHSCT ; Examen du procès-verbal du 21 novembre 2014 ; Relevé des observations formulées dans les registres de santé et sécurité au travail ; Point d'information sur le plomb dans les appartements et l'amiante dans les nouvelles Manufactures ; Compte-rendu de visite du Dr Lardoux, le 10/2/15, des espaces de la CRDOA ; Présentation synthétique des rapports d'inspection de Mme Kneubühler ; Présentation du protocole d'utilisation et renouvellement des armoires de premier secours ; Présentation des enquêtes d'accidents du travail ; Suivi des points abordés lors des précédents comités ; Questions diverses.

- **CHSCT spécial du mobilier national du mardi 15 septembre 2015** sur l'ordre du jour suivant : Examen du procès-verbal du 16 avril 2015 (Pour avis) ; Suivi des points abordés lors des précédents comités *pour information* ; Point sur les travaux en cours et à venir *pour information* ; Mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) *pour information* ; Mise en place du plan Prévention des risques psycho-sociaux (RPS) *pour information* ; Projet d'achat d'armoires de sécurité et de ventilations autonomes *pour information* ; Questions diverses.

- **CHSCT spécial du mobilier national du jeudi 17 décembre 2015** sur l'ordre du jour suivant : Examen du procès-verbal du 15 septembre 2015 (Pour avis) ; Point sur les mesures prises en matière de sûreté dans le cadre de l'état d'urgence (Pour information) ; Point d'étape sur l'évaluation des risques psycho-sociaux et la mise à jour du document unique d'évaluation

des risques professionnels (Pour information) ; Point sur les registres santé et sécurité au travail ; Bilan de l'inventaire des produits chimiques (Pour information) ; Suivi des points abordés lors des précédents comités (Pour information) ; Questions diverses.

Les réunions des CHSCT spéciaux de filières Archives, Musées et Patrimoine de la direction générale des patrimoines :

Les réunions des CHSCT spéciaux de la sphère DGP (CHSCT spécial ANMT-ANOM, CHSCT spécial Musées et CHSCT spécial Patrimoine) :

Sujets généraux	Sujets particuliers par CHSCT		Visites CHSCT
– Approbation des PROCÈS-VERBAL des précédentes séances – Définition du calendrier des réunions et visites – Actualités des services et suivi des actions – Examen des registres d'hygiène et de sécurité – Accidents du travail – Bilan / rapport annuel de la médecine de prévention – Risques psychosociaux et signalement de souffrance au travail – DUERP : Présentation et/ou État	CHSCT spécial ANMT-ANOM 4 réunions effectivement tenues : – 11/03/2015 – 28/05/2015 – 30/09/2015 – 10/11/2016	• Approbation du règlement intérieur du CHSCT spécial ANMT-ANOM (pour avis) • Désignation du secrétaire du CHSCT spécial ANMT-ANOM (pour avis) • Étude du programme de formation hygiène, sécurité et conditions de travail pour l'année 2015 (pour information) • Étude du programme national de prévention des risques professionnels ministériel 2015 (pour information) • Présentation du rapport de l'Inspectrice santé sécurité sur la co-activité (pour information) • Modalités d'attribution des bons d'habillement (pour information) • Résultats de l'enquête relative aux dotations habillement (point oral pour information) • Point sur la circulaire du 5 août 2015 relative aux préconisations pour la prise en compte du risque d'exposition à l'amiante dans les services d'archives (pour information) • Diagnostics de prévention RPS (pour information) <u>SCN ANMT</u> • Examen du DUERP (pour information) et du programme de prévention des risques professionnels pour 2015 des ANMT (pour avis) • Projet d'automatisation des portes aux ANMT (pour avis) • Situation des conditions de travail des personnels des ANMT (point oral pour information) • Programme de travaux des ANMT (pour avis) • Mise en sécurité du quai de déchargement des ANMT (risques de chute et d'écrasement, entretien, maintenance) (point oral pour information) • Accès au bâtiment des ANMT : abords	2 visites de site couplées avec les réunions du CHSCT : – 30/09/2015, SCN ANOM – 10/11/2015, SCN ANMT

Sujets généraux	Sujets particuliers par CHSCT		Visites CHSCT
d'avancement + programmes d'actions – Travaux : programmation et opérations en cours		immédiats (projet de mise en clôture), usage du Jardin du temps comme parking, condamnation pour vandalisme de la porte de sortie du personnel (point oral pour information) - Démarche RPS aux ANMT dont "Questionnaire EVREST [Évolutions et Relations en Santé au Travail]" (pour information) <u>SCN ANOM</u> - Examen du DUERP (pour information) et du programme de prévention des risques professionnels pour 2015 des ANOM (pour avis) - Situation des conditions de travail des personnels des ANOM (point oral pour information) - Rapport d'activité 2014 du médecin de prévention référent du SCN ANOM (pour information) - Proposition de structure d'organigramme issue de la mission d'écoute et d'accompagnement conduite par l'Inspecteur des patrimoines (pour information) - Objet de la visite à du 30 septembre 2015 aux ANOM (pour avis) - Approbation du CR de la visite aux ANOM du 30 septembre 2015 (pour avis) - Point d'étape sur le projet d'organigramme des ANOM (pour information)	
	CHSCT spécial Musées 5 réunions effectivement tenues : – 02/03/2015 – 27/03/2015 – 16/04/2015 – 05/06/2015 – 17/11/2015	- Approbation du règlement intérieur du CHSCT spécial Musées (pour avis) - Désignation du secrétaire du CHSCT spécial Musées (pour avis) - Étude du programme de formation Hygiène, sécurité et condition de travail pour l'année 2015 (pour information) - Étude du programme national de prévention des risques professionnels ministériel pour l'année 2015 (pour information) - Programme des travaux dans les SCN (pour information) - Dotations habillement, note du Secrétariat général du 16 janvier 2015 (pour information) - Résultats de l'enquête relative aux dotations habillement (point oral pour information) - Proposition de démarche relative à la problématique amiante concernant l'ex SCN Mucem (pour avis) - Diagnostics Risques Psycho Sociaux (pour information)	3 visites de site : – 27/03/2015, SCN Musée du Moyen Âge, visite des espaces de travail musée notamment ceux impactés par la création du nouvel espace d'accueil du musée – 27/05/2015, SCN Musée de la Renaissance – 01/10/2015, SCN Musée des Châteaux de Malmaison et Bois-Préau, visite

Sujets généraux	Sujets particuliers par CHSCT	Visites CHSCT
	<u>SCN Musée du Moyen Âge, thermes et hôtel de Cluny</u> • Présentation de l'avant-projet définitif du bâtiment d'accueil du Musée du Moyen Âge (pour avis) • Présentation de l'avant-projet définitif du bâtiment d'accueil du Musée du Moyen Âge (pour avis complémentaire) • CR de la visite au Musée du Moyen Âge du 27 mars 2015 (pour avis) • Suivi des travaux Cluny IV (pour information), Rapport du MDP sur les opérations de radiographie confiées au C2RMF (pour information), Point sur le nouveau PC de Cluny concernant les ondes électromagnétiques (pour information) <u>SCN Musées du XXème siècle des Alpes-Maritimes</u> • Projets de travaux (pour avis) : 1) au Musée Fernand Léger : toilettes publics PMR et réaménagement des vestiaires des agents d'accueil et surveillance 2) au Musée Marc Chagall : aménagement du secrétariat pour l'accueil d'un agent handicapé ; reprise de l'isolation et de la climatisation conduisant au réaménagement du hall d'entrée. <u>SCN Musée de Port Royal des Champs :</u> • Examen du DUERP (pour information) et du programme de prévention des risques professionnels pour 2015 du Musée national de Port Royal des Champs (pour avis) ; • Avant-projet définitif des travaux du Musée national de Port Royal des Champs (pour avis) <u>SCN Musée de la Renaissance</u> • Approbation du CR de la visite au Musée national de la Renaissance à Écouen du 27 mai 2015 (pour avis) <u>SCN Musée Clémenceau et de Lattre de Tassigny</u> • Programme de travaux (pour avis) <u>SCN Musée de la Préhistoire</u> • Point relatif à la situation en matière de SST au SCN Musée national de Préhistoire (pour	des musées de l'Île d'Aix : Musée napoléonien et Musée africain

Sujets généraux	Sujets particuliers par CHSCT		Visites CHSCT
		information) <u>SCN Musée Magnin</u> - Impact sur la SST du projet de règlement intérieur du Musée national Magnin (pour avis) <u>SCN Service des bibliothèques des Archives et de la documentation générale des musées de France (SBADG)</u> - Impact sur la SST des situations des personnels du SBADG et perspectives (pour information)	
	CHSCT spécial Patrimoine et architecture 3 réunions effectivement tenues : – 24/03/2015 – 09/07/2015 – 12/11/2015	- Approbation du règlement intérieur du CHSCT spécial Patrimoine (pour avis) - Désignation du secrétaire du CHSCT spécial Patrimoine (pour avis) - Étude du programme de formation hygiène, sécurité et conditions de travail pour l'année 2015 (pour information) - Étude du programme national de prévention des risques professionnels ministériel 2015 (pour information) - Présentation de la déclinaison ministérielle de l'accord-cadre relatif à la prévention des risques psychosociaux (pour information) - Dotations habillement, note du Secrétariat général du 16 janvier 2015 (pour information). - Diagnostics Risques Psycho Sociaux (pour information) - Résultats de l'enquête relative aux dotations habillement (point oral pour information) <u>SCN Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine (MAPA)</u> - Point sur les conditions de travail des magasiniers de la MAPA (site de Charenton) (pour information) - Examen du CR de visite du Fort de Saint-Cyr le 13 mai 2015 (pour avis) - Point d'information sur les conditions de travail des magasiniers de la MAPA (site de Charenton) (pour information) <u>SCN Laboratoire de Recherche des Monuments Historiques (LRMH)</u> - Point sur la situation du LRMH pendant la période d'intérim du poste du directeur de service (pour information)	1 visite de site : – 13/05/2015, SCN MAPA, visite du Fort de Saint-Cyr

Sujets généraux	Sujets particuliers par CHSCT		Visites CHSCT
		- Point relatif aux conditions de travail au LRMH (pour information orale) - Point d'information sur les travaux (laboratoire d'optique, autres projets envisagés, calendrier) (pour information) - Présentation de la démarche RPS au LRMH (pour information) <u>SCN Musée des Plans-reliefs</u> - Présentation du Musée des Plans-reliefs (pour information)	

c) Les réunions des CCP

5 CCP se sont tenues en 2015 :

Les réunions des CCP de la direction générale de la création artistique :

- **CCP du mercredi 3 juin 2015** sur l'ordre du jour suivant : Approbation du règlement intérieur ; Désignation de deux représentants du personnel (article 18 de l'arrêté du 22 juillet 2014) ; Questions diverses.
- **CCP du mercredi 7 octobre 2015** de licenciement.

Les réunions de la CCP des conservatoires :

- **CCP du mardi 20 janvier 2015** de non renouvellement de contrat.
- **CCP du mercredi 7 avril 2015** de licenciement.

La réunion de la CCP du SG :

- **CCP du 12 mars 2015** de licenciement

La CCP relevant de la direction générale des patrimoines, ainsi que la CCP enseignants n'ont pas été réunies en 2015.

d) Les réunions des CAP

47 CAP se sont tenues en 2015.

Cf calendriers des CAP 2015

4 - Reconvoctions du CT rendues nécessaires à la suite d'un défaut de quorum ou d'un vote défavorable unanime des représentants du personnel

	Nombre d'instances convoquées	Nombre d'instances effectivement tenues	Dont nombre d'instances reconvoquées faute De quorum	Dont nombre d'instances reconvoquées en raison d'un vote Défavorable unanime
CTM	16	16	0	4
CT AC	5	5	0	1
CT DRAC	3	3	0	0
CT ENSA	3	3	0	0
CT Archives	3	3	0	0
CT Musées	3	3	0	0
CT spécial Mobilier national	1	1	0	0

III- Moyens humains accordés aux syndicats

Organisation Syndicale	Contingent de crédit de temps syndical accordé pour l'année		nombre d'ETP de crédits de temps syndical effectivement utilisés (décharges + crédits d'heures)		Détail de la consommation du crédit de temps syndical (en nombre de décharge et de crédit d'heures)			
					Nombre de décharges utilisées		Nombre de crédit d'heures utilisé	
	TOTAL EN ETP	TOTAL EN JOURS *	TOTAL EN ETP	TOTAL EN JOURS *	TOTAL EN ETP	TOTAL EN JOURS *	TOTAL EN ETP	TOTAL EN JOURS *
CGT Culture	45,2	10396	36,4	8372,5	18,6	4286,5	17,8	4086
CFDT Culture	20,1	4623	9,8	2255	9,8	2255	0	0
SUD	19,4	4462	10,3	2380	10,3	2380	0 (aucune donnée)	0 (aucune donnée)
FSU	8,9	2047	8,2	1875	6,8	1564	1,4	311
UNSA	5,1	1173	3,8	868	3,8	867	0	1
CFTC	3,4	782	3,3	770	3,3	770	0	0
SNAC-FO	2,8	644	2,3	538	1,7	391	0,6	147
CGC	1,3	299	0,0	0	0,0	0	0	0
FAC-FGAF	0,9	207	0,9	207	0,9	207	0	0
TOTAL	107,1	24633	75,1	17265,5	55,3	12720,5	19,8	4545

*1 ETP = 230 jours (convention ministérielle issue de la concertation avec les organisations syndicales suite aux élections professionnelles de 2014)

7.4 Grèves

Bilan chiffré :	Détail par service			total
	Echelon central	Echelon déconcentré	établissements publics	
Nombre de journées non travaillées pour fait de grève	35	84	1074	1193

Les mouvements d'ampleur nationale (5 préavis - 671 jours non travaillés pour fait de grève)

Mouvements de grève	Organisation(s) syndicale(s) ayant appelé à la grève	Nombre de journées perdues pour fait de grève (= somme du nombre de grévistes par jour de grève)
Préavis du 26/01/15	Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires-CGT_(UGFF-CGT) <u>Motifs :</u> Préavis motivé par l'opposition au projet de loi Macron portant sur la croissance et l'activité	5 grévistes
Préavis du 09/04/15	US Solidaires FP, UGFF-CGT, Fédération générale des Fonctionnaires FO et la FSU <u>Motifs :</u> Préavis motivés d'une part, par des revendications relatives à l'opposition à la politique d'austérité menée par le gouvernement et aux choix budgétaires mis en œuvre dans la fonction publique, et d'autre part, par la défense des emplois et des salaires.	382 grévistes - Au château et domaine de Versailles : 53 agents se sont portés grévistes. Le Domaine, le Musée, le parc et le Trianon étaient fermés pour cause de grève. Les jardins et le parc étaient ouverts le matin mais fermés l'après-midi. - Au Louvre : 131 agents se sont portés grévistes. Le musée a pu ouvrir seulement à midi en circuit court et sans caisses pour les billets d'accès aux collections permanentes (donc en accès libre pour ces espaces). En revanche, les audioguides et les billets à l'exposition temporaire étaient en vente. - Au musée d'Orsay : 19 agents se sont portés grévistes. Le musée a ouvert ses portes à 10H15 avec un tarif réduit du fait de la fermeture des médians (Seine et

		Lille). - Au musée de l'Orangerie : 3 agents se sont portés grévistes. Avant 11H00, seules les salles de Nymphéas et la galerie Paul Guillaume étaient ouvertes. L'application du tarif réduit a été décidée. A partir de 11H00, ouverture complète du musée. - Picasso : fermeture au public d'un niveau (3^e étage) pour cause d'effectifs de surveillance insuffisants. - Au CMN : 55 agents se sont portés grévistes et 0 au siège. Certains monuments étaient fermés pour cause de grève.
Préavis du 13/06/15	US Solidaires FP <u>Motifs :</u> Préavis motivé par la défense et la promotion des services publics comme bien commun et élément fondamental de la cohésion sociale	Préavis non suivi – 0 gréviste
Préavis du 25/06/15	US Solidaires FP et l'UGFF-CGT <u>Motifs :</u> Préavis motivés par l'augmentation des salaires et des pensions, la prise en compte et la reconnaissance de la pénibilité, la défense de la filière sociale, et par l'opposition à la réforme des collectivités territoriales, et l'ensemble des projets de lois réformant l'organisation administrative du territoire et pour la défense et la promotion des services publics comme bien commun et éléments fondement de la cohésion sociale.	21 grévistes
Préavis du 08/10/15	US Solidaires FP, UGFF-CGT et FSU + Syndicat National des Musées et Domaines – CGT-Culture (au niveau ministériel) <u>Motifs :</u> Préavis motivés par la défense de l'emploi et du service public, l'amélioration du pouvoir d'achat et le refus de la politique d'austérité.	263 grévistes - Au château et domaine de Versailles : 69 agents se sont portés grévistes. Tout le domaine (musées et jardins) était fermé. - Au Louvre : 80 agents se sont portés grévistes. Le musée a ouvert partiellement ses portes. - Au musée d'Orsay : 15 agents se

		sont portés grévistes. Fermeture partielle du musée (salle des fêtes, une partie du médian Seine). - Au musée de l'Orangerie : 6 agents se sont portés grévistes. Le musée de l'Orangerie était partiellement ouvert (salles des Nymphéas et galerie Paul Guillaume) - Au CMN : 52 agents se sont portés grévistes et 0 au siège. Les monuments étaient fermés pour cause de grève.
Total		671

Les mouvements ministériels ou locaux (15 préavis – 522 jours non travaillés pour fait de grève)

Mouvements de grève	Organisation(s) syndicale(s) ayant appelé à la grève	Nombre de journées perdues (= Σ du nombre de grévistes par jour de grève)
Préavis du 13/01/15 Arts décoratifs	CGT, FO, CGC <u>Motifs :</u> Préavis motivé par la défense des conditions d'emploi et de rémunération des salariés des arts décoratifs.	40 grévistes
Préavis du 22/02/2015 Archives nationales	CGT-Archives <u>Motifs :</u> Préavis motivé par l'opposition au sous-effectif constaté dans certains départements des archives nationales et par la levée des sanctions disciplinaires prévues contre quelques agents de l'établissement	Préavis levé suite à la négociation
Préavis du 09/04/15 INRAP et SRA	SGPA CGT-Culture, SUD Culture Solidaires, le SNAC-FSU et la CNT-CCS <u>Motifs :</u> Ce préavis motivé par la défense du service public de l'archéologie préventive concernait plus particulièrement l'ensemble des personnels de l'INRAP et des services régionaux de l'archéologie.	Impossible de distinguer les agents en grève pour ce motif de celui du préavis national du même jour. Ces grévistes sont donc comptabilisés dans les 382 du préavis national (tableau ci-dessus).
Préavis du 19/06/15 CMN -Brou	Syndicat national des monuments historiques CGT <u>Motifs :</u> Préavis motivé par la défense des conditions de travail des agents du monastère royal de Brou	3 grévistes

	(horaires des agents d'accueil et de surveillance du musée)	
Préavis du 22/06/15 AN	CGT-Archives <u>Motifs :</u> Préavis motivé par la défense du site des archives de Fontainebleau et des conditions de travail des agents des archives	Préavis levé suite à la négociation
Préavis du 25/06/15 DRAC Normandie	SUD Culture solidaires et SNAC FSU <u>Motifs :</u> Préavis motivé par l'opposition à la réforme territoriale et à la volonté de bénéficier de davantage d'information sur la fusion des DRAC normandes	31 grévistes
Préavis du 13/07/15 Logements de fonction	Syndicat national des monuments historiques CGT <u>Motifs :</u> Préavis motivé par le refus de l'application de la réforme relative aux logements de fonction au ministère de Culture et de la Communication	Préavis levé suite à la négociation
Préavis du 21/09/15 ENSA Clermont-Ferrand	SUD Culture solidaires <u>Motifs :</u> Préavis motivé par la demande d'amélioration des conditions de travail des personnels enseignants, techniques et administratifs de l'établissement dans le cadre de l'entrée sur le site du nouvel établissement, suite au déménagement de l'ENSA.	25 grévistes
Préavis du 22/09/15 et du 23/09/15 Orsay/Orangerie	Syndicat national des musées et domaine – CGT <u>Motifs :</u> Préavis motivé par le refus de l'ouverture des musées le 7 ^{ème} jour.	71 grévistes sur les 2 jours : - 34 grévistes le 22/09/15 (30 à Orsay / 4 à l'Orangerie) - 37 grévistes le 23/09/15 (32 à Orsay / 5 à l'Orangerie)
Préavis du 28/09/15 Archéologie	CGT-Culture, SUD Culture solidaires, SNAC FSU, CNT CCS <u>Motifs :</u> Ce préavis motivé par la défense du service public de l'archéologie préventive (notamment dans le cadre de la loi LCAP) concernait plus particulièrement l'ensemble des personnels de l'INRAP et des services régionaux de l'archéologie.	167 grévistes (167 grévistes à l'INRAP et 0 gréviste dans les SRA)
	SUD Culture solidaires	128 grévistes

Préavis du 09/10/15 7/7	<u>Motifs :</u> Préavis motivé par le retrait du projet d'ouverture 7 jours sur 7, l'amélioration des conditions de travail et l'augmentation des effectifs permettant une ouverture optimale 6 jours sur 7 et par la revalorisation des régimes indemnitaires	
Préavis du 16/11/15 AN	CGT-Archives <u>Motifs :</u> Préavis motivé par la défense du site des archives de Fontainebleau et des conditions de travail des agents des archives	Préavis levé suite à la négociation
Préavis du 01/12/15 AN	CGT-Archives <u>Motifs :</u> Préavis motivé par l'opposition au sous-effectif constaté dans certains départements des archives nationales	Préavis levé suite à la négociation
Préavis reconductible du 26/12/15 au 28/12/15 CMN	Syndicat national des monuments historiques CGT <u>Motifs :</u> Préavis motivé par la défense des conditions de travail des personnels du Centre des Monuments Nationaux et par l'opposition au sous-effectif constaté au sein des monuments et des directions du siège.	48 grévistes pour les 3 jours : - 11 le 26/12/15 (monument fermé pour grève : Tours de Notre-Dame de Paris); - 17 le 27/12/15 (monument fermé pour grève: Sainte-Chapelle); - 20 le 28/12/15 (monument fermé pour grève : Tours de Notre-Dame de Paris).
Préavis du 26/12/15 Mont St Michel	Syndicat national des monuments historiques CGT <u>Motifs :</u> Préavis spécifique au Mont St Michel pour la journée du 26 décembre et motivé par la défense des conditions de travail des personnels du Mont St Michel.	9 grévistes
TOTAL		522

7.5 - Accords négociés

1. L'accord du 8 juillet 2015 relatif aux modalités de recrutement et de gestion des agents contractuels au sein des services et établissements publics administratifs relevant du ministère chargé de la culture.

Un accord négocié a été signé au niveau ministériel en 2015 : l'accord du 8 juillet 2015 relatif aux modalités de recrutement et de gestion des agents contractuels au sein des services et établissements publics administratifs relevant du ministère chargé de la culture.

Cet accord a été signé par Fleur Pellerin, ministre de la culture et de la communication, et par la CGT-Culture, la CFDT-Culture, la FSU et la liste commune UNSA-CFTC représentant au total 74 % des suffrages exprimés aux élections professionnelles du 4 décembre 2014.

Cet accord fait suite à une importante négociation menée dans le souci du respect du statut général et de la reconnaissance de la responsabilité du ministère à l'égard des agents contractuels.

Il s'articule autour de 3 axes:

- sécurisation des parcours professionnels des agents contractuels, dès lors qu'ils ont un lien pérenne avec leur employeur, et accompagnement de ceux qui le souhaitent vers l'emploi titulaire ;
- rappel aux employeurs de leur responsabilité en matière de recours à l'emploi contractuel et de l'exigence de respecter le cadre d'usage défini strictement par le législateur ;
- forte incitation des employeurs à appliquer les dispositifs favorables aux agents contractuels que sont la portabilité du CDI et le recrutement en CDI dès lors qu'il s'agit de pourvoir un emploi permanent à temps incomplet.

Il prévoit des dispositifs spécifiques de suivi de sa mise en œuvre afin de s'assurer que chaque employeur respecte désormais le statut général.

Cet accord témoigne de la volonté affirmée par la ministre de s'inscrire dans une démarche de respect du statut général. Une instruction ministérielle présentée en comité technique du 10 juillet traduit cet engagement.

2. La charte sociale relative aux relations du ministère et de ses opérateurs avec leurs prestataires.

Si elle ne constitue pas un accord négocié au sens de l'accord cadre du 8 avril 2014 relatif à la négociation collective au sein du ministère de la culture et de la communication, il convient de signaler la signature d'une charte sociale relative aux relations du ministère et de ses opérateurs avec leurs prestataires.

Cette charte, signé le 17 décembre dernier par la ministre et l'ensemble des organisations syndicales représentatives du MCC (CGT-Culture, CFDT-Culture, SUD Culture solidaires, FSU et la liste commune UNSA-CFTC), inscrit le ministère, sur son champ complet (services d'administration centrale et déconcentrée, services à compétence nationale mais aussi opérateurs) dans une démarche d'achat public socialement responsable.

Elle vise à marquer l'engagement des donneurs d'ordre publics du ministère à porter une vigilance particulière dans leur démarche de passation et d'exécution des marchés publics à leurs conséquences sur les conditions d'emploi et de travail des salariés de leurs prestataires, sans toutefois se substituer à la responsabilité des employeurs privés.

Outre le rappel des dispositions réglementaires et législatives applicables et le contrôle par les donneurs d'ordre publics du ministère de leur respect par les prestataires, cette charte

fixe un ensemble de recommandations et de bonnes pratiques (clauses sociales dans les marchés, conditions de travail des salariés des prestataires, accès à la culture pour ces salariés...), que le ministère et ses opérateurs veilleront à mettre en œuvre.

Cette charte, axe majeur de l'agenda social 2015, témoigne de la volonté affirmée par la Ministre d'inscrire le ministère et ses opérateurs dans une démarche de responsabilité sociétale, sociale et environnementale.